



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/318/Add.2
22 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 128 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

Rapport du Secrétaire général

Additif

RÉSUMÉ

Le présent rapport contient les prévisions budgétaires révisées concernant la première équipe, comptant au maximum 500 personnes, de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995, et la force principale de 6 000 hommes pour la période de 10 mois allant du 1er février au 31 décembre 1995. Dans sa résolution 975 (1995) du 30 janvier 1995, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat actuel de la Mission jusqu'au 31 juillet 1995.

Le budget de la première équipe s'élève à 5 902 500 dollars en chiffres bruts (soit 5 707 100 dollars en chiffres nets) et doit permettre de couvrir les dépenses afférentes aux effectifs ci-après : 24 observateurs militaires, 19 militaires, 40 policiers civils, 51 fonctionnaires internationaux et 33 agents locaux. Le budget pour la période allant du 1er février au 31 décembre 1995 s'élève à 272 966 400 dollars en chiffres bruts (soit 268 301 000 dollars en chiffres nets) et doit permettre de couvrir les dépenses afférentes aux effectifs ci-après : 6 000 soldats au maximum, ainsi que 900 policiers civils et 489 civils (dont 220 fonctionnaires internationaux, 240 agents locaux et 29 Volontaires des Nations Unies).

Des ressources sont également prévues pour couvrir les frais de voyage du personnel supplémentaire à l'occasion du déploiement (2,4 millions de dollars) et d'autres dépenses non renouvelables, se chiffrant au total à 41,7 millions de dollars, pour les blocs conteneurisés aménagés en bureaux et en logements, les véhicules et le matériel, ainsi que pour les opérations aériennes et navales (23 millions de dollars).

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont exposées au paragraphe 34. L'Assemblée devra notamment ouvrir un crédit d'un montant brut de 5 946 700 dollars (montant net : 5 749 600 dollars) et mettre en recouvrement un montant supplémentaire de 3 644 800 dollars (montant net : 3 650 500 dollars) pour la période allant du 1er juillet 1994 au 31 janvier 1995, ouvrir un crédit d'un montant brut de 163 824 500 dollars (montant net : 161 396 400 dollars) pour la période du 1er février au 31 juillet 1995 et mettre en recouvrement ce montant, et autoriser des engagements de dépenses d'un montant brut de 21 828 380 dollars (montant net : 21 380 920 dollars) par mois à partir du 1er août 1995 et mettre en recouvrement les montants correspondants au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUHA au-delà du 31 juillet 1995.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	5
II. MANDAT POLITIQUE	5 - 11	5
III. PLAN D'OPÉRATIONS	12 - 14	7
IV. ÉTAT DES QUOTES-PARTS	15	7
V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE	16 - 19	8
VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE	20	9
VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AOÛT 1994 AU 31 JANVIER 1995	21 - 29	9
VIII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er FÉVRIER AU 31 DÉCEMBRE 1995	30 - 31	11
IX. ÉTAT DES REMBOURSEMENTS AUX GOUVERNEMENTS FOURNISSANT DES CONTINGENTS	32	11
X. SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LE STATUT DES FORCES .	33	11
XI. MESURES QUE DEVRAIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION	34	11

Annexes

I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995 : état récapitulatif	13
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995 : renseignements complémentaires	16
III. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février au 31 décembre 1995 : état récapitulatif	33
IV. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février au 31 décembre 1995 : renseignements complémentaires	37
V. Déploiement du personnel	70
VI. Tableau d'effectifs proposé pour la période allant du 1er février au 31 décembre 1995	72

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
VII. Titre fonctionnel de postes proposés dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et résumé des définitions d'emploi correspondantes	75
VIII. Personnel civil et dépenses y afférentes	79
IX. Répartition des véhicules	81
X. Organigrammes	82
XI. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pendant la période allant du 23 septembre 1993 au 28 février 1995	85
XII. Carte des opérations	86

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 867 (1993) du 23 septembre 1993, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour une période initiale de six mois. Il a ultérieurement élargi le mandat de la Mission dans ses résolutions 940 (1994) du 31 juillet 1994 et 964 (1994) du 29 novembre 1994. Dans sa résolution 975 (1995) du 30 janvier 1995, il a prorogé ce mandat jusqu'au 31 juillet 1995, et a autorisé le déploiement complet de la MINUHA à partir du 31 mars 1995.

2. L'Assemblée générale, dans sa résolution 48/246 du 5 avril 1994, a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 383 000 dollars (montant net : 1 364 000 dollars), correspondant aux dépenses autorisées et mises en recouvrement conformément à sa décision 48/477, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 23 septembre 1993 au 22 mars 1994. Dans la même résolution, elle a ouvert un crédit d'un montant brut de 143 700 dollars (montant net : 138 100 dollars) pour la période allant du 23 mars au 30 juin 1994 et l'a mis en recouvrement.

3. L'Assemblée a également autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour la Mission jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 44 200 dollars (montant net : 42 500 dollars) pour une période de six mois maximum au-delà du 30 juin 1994, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà de cette date, le montant considéré devant être mis en recouvrement auprès des États Membres.

4. Dans sa décision 49/468 du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a pris note du montant brut de 1 347 000 dollars des États-Unis (montant net : 1 217 900 dollars) pour la période allant du 1er août au 31 décembre 1994 et du montant brut de 9 509 300 dollars (montant net : 9 063 400 dollars) pour la période allant du 1er décembre 1994 au 28 février 1995 déjà autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en vertu de la résolution 48/229 du 23 décembre 1993. L'assentiment du Comité consultatif a été obtenu pour que ces dépenses puissent être engagées compte tenu du renforcement progressif des effectifs de la Mission jusqu'à hauteur de 500 personnes qui a été approuvé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 940 (1994) et 964 (1994). Dans la même décision, l'Assemblée a décidé, à titre d'arrangement spécial, de mettre en recouvrement auprès des États Membres le montant brut de 2 036 700 dollars (montant net : 1 844 100 dollars) pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995.

II. MANDAT POLITIQUE

5. Dans sa résolution 867 (1993) du 23 septembre 1993, le Conseil de sécurité a autorisé la mise en place de la MINUHA, composée de 567 observateurs de police des Nations Unies et d'une unité du génie construction comprenant environ 700 hommes, dont 60 instructeurs militaires. Il a décidé que les observateurs de police auraient pour tâche de guider et conseiller la police haïtienne à tous les niveaux et de suivre la manière dont les opérations de police étaient conduites, conformément au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général (S/26480) du 21 septembre 1993. Il a également décidé que la composante militaire de la Mission chargée de la modernisation des forces armées

dispenserait une instruction portant sur des domaines civils et aiderait l'armée haïtienne à exécuter des projets, comme spécifié au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général en date du 25 août 1993 (S/26352) et au paragraphe 16 de son rapport du 21 septembre 1993.

6. Les dirigeants militaires haïtiens se montrant peu enclins à respecter les dispositions pertinentes de l'Accord de Governors Island et empêchant ainsi le déploiement de la Mission, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 940 (1994) du 31 juillet 1994, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a autorisé des États Membres à constituer une force multinationale placée sous un commandement et un contrôle unifiés et à utiliser dans ce cadre tous les moyens nécessaires pour faciliter le départ d'Haïti des dirigeants militaires, eu égard à l'Accord de Governors Island, le prompt retour du Président légitimement élu et le rétablissement des autorités légitimes du Gouvernement haïtien, ainsi que pour instaurer et maintenir un climat sûr et stable qui permette d'appliquer l'Accord.

7. Le Conseil de sécurité a également approuvé la constitution d'une première équipe comprenant au maximum 60 personnes, dont un groupe d'observateurs, chargée de mettre en place les moyens appropriés de coordination avec la force multinationale, de remplir les fonctions de vérification des opérations de cette force, d'offrir ses bons offices pour faciliter la réalisation des objectifs arrêtés par le Conseil, et d'évaluer les besoins et préparer le déploiement de la MINUHA lorsque la force multinationale aurait accompli sa tâche.

8. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a disposé que le mandat de la MINUHA consistait à aider le Gouvernement démocratique d'Haïti à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est :

a) De maintenir les conditions sûres et stables créées durant la phase multinationale et d'assurer la protection du personnel international et des installations essentielles;

b) De professionnaliser les forces armées haïtiennes et de créer une force de police séparée;

c) De créer les conditions voulues pour permettre aux autorités d'organiser des élections législatives libres et régulières qui se dérouleront, si ces autorités le demandent, sous la surveillance des Nations Unies, en coopération avec l'Organisation des États américains (OEA). À cet égard, la composante électorale de la MINUHA conseillera le Représentant spécial du Secrétaire général et les autorités électorales haïtiennes au sujet du processus électoral et fournira un appui à l'équipe d'assistance technique des Nations Unies en Haïti. La composante électorale sera chargée d'assurer la coordination d'ensemble de l'appui apporté au niveau international au processus électoral et s'occupera, en étroite coopération avec l'OEA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organisations internationales fournissant une assistance dans le domaine électoral, de tous les aspects du processus électoral.

9. Dans sa résolution 964 (1994), le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à renforcer progressivement les effectifs de l'équipe avancée

de la MINUHA jusqu'à hauteur de 500 personnes, afin de faciliter encore la planification de la Mission, la détermination des conditions requises pour que la transition de la force multinationale à la MINUHA puisse se faire et les préparatifs de la transition proprement dite, ainsi qu'à offrir ses bons offices en vue de la réalisation des objectifs approuvés par le Conseil dans sa résolution 940 (1994).

10. Le Secrétaire général, dans son rapport du 17 janvier 1995 (S/1995/46), a déclaré que les conditions qui régneraient en Haïti lorsque le moment viendrait pour la MINUHA de prendre le relais de la force multinationale seraient différentes de ce qui avait été prévu lors de l'adoption des résolutions 867 (1993) et 940 (1994), et qu'il serait donc peut-être nécessaire d'adapter le mandat de la MINUHA aux réalités sur le terrain. Il a par conséquent recommandé que la composante police de la MINUHA soit portée de 567 à 900 personnes et que le Conseil de sécurité autorise la prorogation du mandat de la Mission pour une période de six mois, jusqu'au 31 juillet 1995.

11. Conformément à ce rapport, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 975 (1995) du 30 janvier 1995, a autorisé le Secrétaire général à déployer un maximum de 6 000 soldats et de 900 policiers civils et a décidé de proroger le mandat de la MINUHA pour une période de six mois, jusqu'au 31 juillet 1995.

III. PLAN D'OPÉRATIONS

12. La composante militaire, dotée d'un effectif de 6 000 hommes, comprendra cinq bataillons d'infanterie, y compris les éléments des forces spéciales et un certain nombre d'unités de soutien, dont un bataillon de police militaire, une unité du génie, des éléments logistiques et quelques éléments de soutien plus réduits chargés notamment du contrôle des mouvements, des relations publiques, des services de navette côtière et des communications. Ces effectifs seront déployés en 10 emplacements (Cap Haïtien, Fort-Liberté, Hinche, Gonaïves, Port-de-Paix, Saint-Marc, Port-au-Prince, Jacmel, Les Cayes, Jérémie) dans cinq secteurs (Cap Haïtien, Gonaïves, Port-au-Prince (2), Les Cayes) couvrant l'ensemble du pays, une attention particulière étant accordée à Port-au-Prince et à Cap Haïtien.

13. Les autres composantes de la MINUHA comprendront 900 policiers civils, 220 fonctionnaires internationaux, 240 agents locaux et 29 Volontaires des Nations Unies. La Mission établira son quartier général à Port-au-Prince et disposera d'un état-major dans chacun des cinq secteurs.

14. Deux semaines avant la transition de la force multinationale à la MINUHA, le commandement sera transféré à la Mission. Environ deux tiers des militaires et le tiers des policiers civils de la Mission seront des membres du personnel de la force multinationale qui doit être transférée à la MINUHA.

IV. ÉTAT DES QUOTES-PARTS

15. Au 31 janvier 1995, un montant total de 3 673 186 dollars avait été réparti entre les États Membres en vue du financement de la MINUHA au cours de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 janvier 1995. Les contributions reçues pour cette même période s'élevant à 1 582 817 dollars, le déficit se

chiffrait à 2 090 369 dollars. On trouvera des détails à ce sujet dans le tableau ci-après :

État des quotes-parts au 31 janvier 1995

	<u>Dollars É.-U.</u>
a) <u>Ressources</u>	
Crédit ouvert par l'Assemblée générale	1 526 700
Montant autorisé par l'Assemblée générale	265 200
Montant autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	10 856 300
Total	12 648 200
b) <u>Montant mis en recouvrement</u>	
Sommes créditées :	
Recettes provenant des contributions du personnel	(155 414)
Solde inutilisé	-
Montant net mis en recouvrement	3 673 186
c) <u>Montants reçus</u>	1 582 817
d) <u>Solde à recevoir</u>	2 090 369

V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE

A. Contributions volontaires

16. Au paragraphe 11 de sa résolution 48/246, l'Assemblée générale a invité les États Membres à apporter des contributions volontaires à la MINUHA, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. La MINUHA n'a reçu aucune contribution volontaire pour la période qui a pris fin au 31 janvier 1995.

B. Fonds d'affectation spéciale pour Haïti destiné à financer les matériaux de construction et d'autres dépenses qui ne sont pas normalement couvertes par les quotes-parts

17. Dans sa résolution 867 (1993), le Conseil de sécurité a demandé qu'un fonds d'affectation spéciale soit créé pour aider au financement des matériaux de construction et d'autres dépenses afférentes au mandat de la Mission, qui ne sont pas normalement couvertes par les contributions aux opérations de maintien de la paix. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé en conséquence. Aucune contribution n'y a été annoncée à ce jour.

C. Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance électorale en Haïti

18. Dans sa résolution 940 (1994), le Conseil de sécurité a demandé que la MINUHA aide les autorités constitutionnelles légitimes d'Haïti à créer les conditions qui leur permettent d'organiser des élections législatives libres et régulières qui se dérouleront, si elles le demandent, sous la surveillance des Nations Unies, en coopération avec l'OEA. Afin de financer le processus électoral, le Secrétaire général a décidé de créer le Fonds d'affectation des Nations Unies pour l'assistance électorale en Haïti. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé et des contributions d'un montant total de 2,7 millions de dollars y ont été annoncées à ce jour.

D. Fonds d'affectation spéciale pour le financement de biens et services destinés au programme international de contrôle de la police et d'autres objectifs spécifiés en Haïti

19. Conformément au paragraphe 12 de la résolution 975 (1995) du Conseil de sécurité, un fonds d'affectation spéciale a été créé afin de soutenir le programme international de contrôle de la police et d'aider à la création d'une force de police adéquate en Haïti, pour assurer le financement de biens et services destinés au programme de contrôle de la police et d'autres objectifs spécifiés en Haïti. Aucune contribution à ce fonds n'a été reçue à ce jour.

VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

20. Le montant brut des ressources qui ont été fournies à la MINUHA pour la période allant du 23 septembre 1993 au 28 février 1995 s'élève au total à 12 648 200 dollars (montant net : 12 038 400 dollars), dont un montant brut de 1 526 700 dollars (montant net : 1 502 100 dollars) correspond à des crédits ouverts pour la période qui a pris fin au 30 juin 1994, un montant brut de 265 200 dollars (montant net : 255 000 dollars) à des engagements de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1994 au 31 janvier 1995 autorisés par l'Assemblée générale et un montant brut de 10 856 300 dollars (montant net : 10 281 300 dollars) à des engagements de dépenses autorisés par le Comité consultatif aux termes de la résolution 48/229 de l'Assemblée générale. Le montant brut des dépenses pour la période considérée est estimé à 11 157 100 dollars (montant net : 10 634 600 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 1 491 100 dollars (montant net : 1 403 800 dollars). En outre, les intérêts et les recettes accessoires au cours de cette période se sont chiffrés à 830 dollars et 81 dollars, respectivement. On trouvera à l'annexe XI un état récapitulatif détaillé de ces chiffres.

VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AOÛT 1994 AU 31 JANVIER 1995

21. Dans sa résolution 48/246, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour la Mission jusqu'à concurrence d'un montant brut de 44 200 dollars (montant net : 42 500 dollars) par mois pour une période de six mois au-delà du 30 juin 1994. Cette autorisation se rapportait à des effectifs comprenant un observateur militaire et un fonctionnaire international (P-5) et au financement de l'opération.

/...

22. Le 31 juillet 1994, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 940 (1994), dans laquelle il a autorisé la constitution d'une première équipe comprenant au maximum 60 personnes. Le coût du fonctionnement de la MINUHA au cours de la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995, sur la base d'un effectif de 60 personnes, avait été estimé à un montant brut de 2 257 700 dollars (montant net : 2 056 600 dollars) dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUHA daté du 12 octobre 1994 (A/49/318/Add.1).

23. Pour répondre aux besoins initiaux de la MINUHA au cours de la phase de planification préalable au déploiement, le Secrétaire général a autorisé des engagements de dépenses d'un montant maximum de 91 700 dollars en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés à l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution 48/229, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995.

24. En attendant que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session un rapport détaillé sur le financement de la MINUHA, l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été demandé afin que des dépenses d'un montant brut de 1 347 000 dollars (montant net : 1 217 900 dollars) puissent être engagées pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la première équipe pendant la période de trois mois commençant le 19 septembre 1994. Dans une lettre datée du 18 octobre 1994 adressée au Secrétaire général, le Président du Comité consultatif a indiqué que celui-ci autorisait des engagements de dépenses correspondant à la totalité de ce montant.

25. Par la suite, le Conseil a adopté sa résolution 964 (1994) du 29 novembre 1994, dans laquelle il a autorisé le Secrétaire général à porter à 500 personnes les effectifs de la première équipe de la MINUHA.

26. Pour financer le déploiement des 500 personnes supplémentaires et les coûts initiaux associés, l'assentiment du Comité consultatif a été demandé, le 13 décembre 1994, afin que des dépenses d'un montant brut de 9 509 300 dollars (montant net : 9 063 400 dollars) puissent être engagées pour la MINUHA pour la période allant du 1er décembre 1994 au 28 février 1995, conformément aux termes de la résolution 48/229 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, ce montant se répartissant comme suit :

a) Un montant brut de 5 788 600 dollars (montant net : 5 653 800 dollars) pour la période allant du 1er décembre 1994 à la fin du mandat, le 31 janvier 1995, y compris les coûts initiaux;

b) Un montant brut de 3 720 700 dollars (montant net : 3 409 600 dollars) pour la période allant du 1er au 28 février 1995.

27. Dans une lettre datée du 16 décembre 1994 adressée au Secrétaire général, le Président du Comité consultatif a indiqué que celui-ci autorisait des engagements de dépenses d'un montant brut total de 9 509 300 dollars (montant net : 9 063 400 dollars).

28. Le coût révisé du fonctionnement de la MINUHA au cours de la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995 est estimé à 5 902 500 dollars en chiffres bruts (soit : 5 707 100 dollars en chiffres nets). Ce montant estimatif est fondé sur un déploiement effectif de la Mission jusqu'au 31 janvier 1995 et des coûts initiaux se rapportant au renforcement de la Mission.

29. On trouvera à l'annexe I un état récapitulatif du montant estimatif des dépenses pour la période considérée et à l'annexe II des informations complémentaires à ce sujet.

VIII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT
DU 1er FÉVRIER AU 31 DÉCEMBRE 1995

30. Le coût des opérations de la MINUHA pour la période allant du 1er février au 31 décembre 1995 est estimé à 272 966 400 dollars en chiffres bruts (soit 268 301 000 dollars en chiffres nets). Ce montant doit permettre de couvrir le coût du déploiement de 6 000 soldats, de 900 contrôleurs de la police civile et de 489 agents civils, ainsi que des dépenses supplémentaires se rapportant aux logements, aux transports et au matériel nécessaire pour l'opération élargie. Le montant prévu doit également permettre de couvrir le coût de 12 hélicoptères et d'un avion.

31. Les dépenses prévues pour la période allant du 1er février au 31 juillet 1995 représentent au total un montant brut de 163 824 500 dollars (montant net : 61 396 400 dollars), dont 44 078 500 dollars pour les dépenses non renouvelables et un montant brut de 119 746 000 dollars (montant net : 117 317 900 dollars) pour les dépenses renouvelables. Les dépenses prévues pour la période de cinq mois allant du 1er août au 31 décembre 1995 représentent au total un montant brut de 109 141 900 dollars (montant net : 106 904 600 dollars). On trouvera à l'annexe III un état récapitulatif des prévisions de dépenses pour cette période et à l'annexe IV des informations complémentaires à ce sujet.

IX. ÉTAT DES REMBOURSEMENTS AUX GOUVERNEMENTS
FOURNISSANT DES CONTINGENTS

32. Aucun montant n'a été remboursé à ce stade aux gouvernements qui fournissent des contingents.

X. SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LE STATUT DES FORCES

33. Aucun accord n'a été signé à ce jour.

XI. MESURES QUE DEVRAIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

34. Les mesures que l'Assemblée générale devrait prendre à sa quarante-neuvième session en ce qui concerne le financement de la MINUHA sont les suivantes :

a) Ouvrir un montant brut de 5 946 700 dollars (montant net : 5 749 600 dollars) pour la période allant du 1er juillet 1994 au 31 janvier 1995, comprenant le montant brut de 265 200 dollars (montant net : 255 000 dollars) déjà autorisé et mis en recouvrement conformément au

/...

paragraphe 9 de la résolution 48/246 aux fins du fonctionnement de la MINUHA pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1994, le montant brut de 1 347 000 dollars (montant net : 1 217 900 dollars) autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux termes de la résolution 48/229 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, réduit pour la période allant du 19 septembre au 18 décembre 1994, et le montant brut réduit de 4 334 500 dollars (montant net : 4 276 700 dollars) autorisé par le Comité consultatif aux termes de la résolution 48/229 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, pour la période allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995;

b) Mettre en recouvrement un montant brut supplémentaire de 3 644 800 dollars (montant net : 3 650 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUHA pour la période allant du 1er juillet 1994 au 31 janvier 1995, compte tenu du montant brut de 265 200 dollars (montant net : 255 000 dollars) et du montant brut de 2 036 700 dollars (montant net : 1 844 100 dollars) déjà mis en recouvrement conformément à la résolution 48/246 et à la décision 49/468;

c) Décider de déduire de la contribution mise en recouvrement auprès des États Membres leur part respective du solde non utilisé d'un montant brut de 37 000 dollars (montant net : 26 700 dollars) pour la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1994;

d) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 163 824 500 dollars (montant net : 161 396 400 dollars) pour la période allant du 1er février au 31 juillet 1995, et mettre en recouvrement ce montant, comprenant le montant brut de 3 720 700 dollars (montant net : 3 409 600 dollars) autorisé par le Comité consultatif aux termes de la résolution 48/229 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, pour la période allant du 1er au 28 février 1995;

e) En ce qui concerne la période postérieure au 31 juillet 1995, autoriser les engagements de dépenses d'un montant brut de 21 828 380 dollars (montant net : 21 380 920 dollars) par mois et mettre en recouvrement ces montants, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUHA au-delà de cette date.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses non renouvelables (1)	Dépenses renouvelables (2)	Total (1)+(2)
1. Personnel militaire			
a) Observateurs militaires			
Indemnités de subsistance (missions)	—	221,2	221,2
Frais de voyage	28,8	—	28,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	1,3	1,3
Total partiel	28,8	222,5	251,3
b) Contingents			
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	—	61,5	61,5
Détente et loisirs	—	—	—
Rations	—	—	—
Indemnité journalière (membres des contingents)	—	—	—
Indemnité de subsistance (mission)	—	177,7	177,7
Déploiement, relève et rapatriement	32,4	—	32,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	4,1	4,1
Total partiel	32,4	243,3	275,7
c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire			
Matériel appartenant aux contingents	—	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	7,5	7,5
Total partiel	—	7,5	7,5
Total, rubrique 1	61,2	473,3	534,5
2. Personnel civil			
a) Police civile			
Indemnité de subsistance (missions)	—	338,3	338,3
Frais de voyage	51,6	—	51,6
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	1,8	1,8
Total partiel	51,6	340,1	391,7
b) Personnel international et personnel local			
Traitements du personnel international	—	465,7	465,7
Traitements du personnel local	—	71,7	71,7
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Dépenses communes de personnel	—	243,9	243,9
Indemnité de subsistance (missions)	—	307,2	307,2
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	61,2	—	61,2
Autres voyages autorisés	—	18,5	18,5
Total partiel	61,2	1 107,0	1 168,2
c) Personnel contractuel international	—	—	—
d) Volontaires des Nations Unies	—	—	—
e) Personnel fourni par les gouvernements	—	—	—

/ . . .

	Dépenses non renouvelables (1)	Dépenses renouvelables (2)	Total (1)+(2)
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	112,8	1 447,1	1 559,9
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	—	171,2	171,2
Aménagement et rénovation des locaux	8,2	—	8,2
Fournitures d'entretien	—	4,1	4,1
Services d'entretien	—	4,1	4,1
Éclairage, chauffage, énergie et eau	—	12,4	12,4
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—
Total, rubrique 3	8,2	191,8	200,0
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—	—
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	1 296,5	—	1 296,5
Location de véhicules	—	—	—
Matériel d'atelier	15,0	—	15,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	25,7	25,7
Carburants et lubrifiants	—	39,8	39,8
Assurance	—	8,6	8,6
Total, rubrique 5	1 311,5	74,1	1 385,6
6. <u>Opérations aériennes</u>	—	—	—
7. <u>Opérations navales</u>			
Location/affrètement	—	—	—
Achat de matériel	30,0	—	30,0
Carburant	—	—	—
Total, rubrique 7	30,0	—	30,0
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	0,8	—	0,8
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	—	76,6	76,6
Total partiel	0,8	76,6	77,4
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	0,8	76,6	77,4
9. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier de bureau	402,5	—	402,5
Matériel de bureau	157,6	—	157,6
Matériel informatique	1 129,6	—	1 129,6
Groupes électrogènes	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—
Citerne à essence et débitmètres	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—
Matériel d'hébergement	—	—	—

/ . . .

	Dépenses non renouvelables (1)	Dépenses renouvelables (2)	Total (1)+(2)
Matériel divers	12,0	—	12,0
Tentes	4,0	—	4,0
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien du matériel	10,0	—	10,0
Total, rubrique 9	1 715,7	—	1 715,7
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	—	2,2	2,2
Services contractuels	—	14,1	14,1
Services informatiques	4,3	—	4,3
Services de sécurité	—	10,0	10,0
Services et traitements médicaux	—	—	—
Demandes d'indemnisation et règlements	—	1,0	1,0
Dépenses de représentation	—	1,0	1,0
Autres services divers	—	2,0	2,0
Total partiel	4,3	30,3	34,6
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie et fournitures de bureau	—	20,8	20,8
Fournitures médicales	—	6,0	6,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	—	2,0	2,0
Abonnements	—	0,2	0,2
Fournitures électriques	—	—	—
Bâches antiprojectiles	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	—	7,9	7,9
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—
Cartes d'état-major	1,8	—	1,8
Intendance et magasins	—	1,0	1,0
Total partiel	1,8	37,9	39,7
Total, rubrique 10	6,1	68,2	74,3
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	2,4	—	2,4
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—	28,0	28,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	—	99,3	99,3
19. <u>Contributions du personnel</u>	—	195,4	195,4
Total brut, rubriques 1 à 19	3 248,7	2 653,8	5 902,5
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	—	(195,4)	(195,4)
Total net, rubriques 1 à 20	3 248,7	2 458,4	5 707,1
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—
Total des ressources	3 248,7	2 458,4	5 707,1

ANNEXE II

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995 :
renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

Description	Nombre	Coût de l'aller simple	Taux journalier	Coût mensuel 19 sept.-30 nov. 94-	Coût mensuel 1er déc. 94-31 janv. 95	Coût annuel
<u>Indemnité de subsistance (missions)</u>						
30 premiers jours :						
1er août-31 octobre 1994			123			
1er novembre 1994-31 janvier 1995			124			
Au-delà de 30 jours :						
1er août-31 octobre 1994			86			
1er novembre 1994-31 janvier 1995			84			
<u>Frais de voyage</u>						
Observateurs		1 200				
Contingents		1 200				
Police civile		1 200				
Personnel international		1 200				
<u>Personnel militaire</u>						
Observateurs	24					
Contingents	19					
<u>Personnel civil</u>						
Police civile	40					
Personnel international	51					
Personnel local	33					
<u>Location de locaux</u>						
Bureaux				3 000		67 000
Ateliers				—		15 000

Description	Nombre	Coût de l'aller simple	Taux journalier	Coût mensuel 19 sept.-30 nov. 94-	Coût mensuel 1er déc. 94-31 janv. 95	Coût annuel
<u>Éclairage, chauffage, énergie et eau</u>				1 000	5 000	
<u>Véhicules</u>						
19 septembre-30 novembre 1994	34					
1er décembre 1994-31 janvier 1995	141					
<u>Pièces de rechange, réparations et entretien de véhicules</u>						
Matériel provenant de missions terminées				100	100	
<u>Carburants et lubrifiants</u>						
Véhicules de l'ONU			9,87			
<u>Assurance</u>						
Véhicules de l'ONU						400
<u>Transmissions</u>						
Liaisons par satellite				—	33 300	
Communications par réseaux commerciaux				—	5 000	
<u>Services contractuels</u>				1 700	5 000	
<u>Services de sécurité</u>				—	5 000	
<u>Demandes d'indemnisation</u>				—	500	
<u>Dépenses de représentation</u>				—	500	
<u>Services divers</u>				—	1 000	
<u>Fournitures de bureau</u>				1 000	6 000	
<u>Fournitures sanitaires et de nettoyage</u>				—	1 000	
<u>Abonnements</u>				—	100	
<u>Intendance et magasins</u>				—	500	

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) 221 200

1. Les ressources prévues sous cette rubrique doivent permettre de verser des indemnités de subsistance (missions) d'un montant correspondant à 640 jours-personne, pour la période allant du 19 septembre au 31 octobre 1994, et à 1 692 jours-personne, pour la période allant du 1er novembre 1994 au 31 janvier 1995, sur la base du calendrier de déploiement figurant dans l'annexe V et des taux indiqués dans les paramètres budgétaires.

ii) Frais de voyage 28 800

2. Des ressources d'un montant de 28 800 dollars sont prévues au titre des frais de voyage (y compris le transport des bagages dans les limites autorisées) de 24 observateurs militaires, aux taux indiqués dans les paramètres budgétaires.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 1 300

3. Des ressources sont prévues au titre de l'indemnité d'habillement de 24 observateurs militaires, au taux de 200 dollars par an et par observateur.

b) Contingents

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard 61 500

4. Des ressources sont prévues pour rembourser aux gouvernements des soldes et indemnités d'un montant correspondant à 58 mois-homme (57 300 dollars), auquel il convient d'ajouter un supplément pour un nombre limité de spécialistes représentant 25 % des unités de soutien (4 200 dollars).

ii) Détente et loisirs -

5. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iii) Rations -

6. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Indemnité journalière -

7. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Indemnité de subsistance (missions) 177 700

8. Il est prévu de verser une indemnité journalière de subsistance à quatre officiers au cours de la phase de planification préalable au déploiement (17 600 dollars), à New York, ainsi qu'une indemnité repas et logement à 19 officiers d'état-major spécialisés dans la planification militaire, au taux indiqué dans les paramètres budgétaires et pour l'équivalent de 1 665 jours-personne (160 100 dollars), dans la zone de la mission. En principe, c'est l'Organisation des Nations Unies qui fournit les logements et les rations au personnel militaire affecté à ses opérations de maintien de la paix. Toutefois, en raison du nombre limité de militaires participant à cette phase, il n'est pas rentable de passer un marché pour la fourniture de logements et de rations. Il est donc proposé de leur verser une indemnité repas et logement au même taux que celui qui est prévu pour le personnel civil au titre de l'indemnité de subsistance (missions), jusqu'à ce que l'Organisation ait conclu un marché en vue de la fourniture de logements et de rations à la force élargie de 6 000 hommes.

vi) Déploiement, relève et rapatriement 32 400

9. Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de voyages de quatre militaires entre leur pays d'origine et New York au cours de la phase de planification préalable au déploiement, à raison de deux aller retour chacun (9 600 dollars), et pour financer le déploiement de 19 militaires (22 800 dollars), aux taux indiqués dans les paramètres budgétaires.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 4 100

10. Des ressources sont prévues au titre de l'amortissement des articles personnels d'habillement, de paquetage et d'équipement des militaires. Le montant demandé a été calculé au taux standard indiqué dans les paramètres budgétaires, sur la base d'une moyenne de 58 mois-homme et compte tenu du calendrier de déploiement figurant à l'annexe V.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Matériel appartenant aux contingents -

11. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 7 500

12. Les ressources prévues sous cette rubrique sont destinées à rembourser aux gouvernements les sommes versées par eux à titre d'indemnisation en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie survenus parmi les membres de leur contingent dans l'accomplissement de la mission qui leur est confiée auprès de la MINUHA. Le montant annuel des dépenses à ce titre est calculé sur la base de 1 % des effectifs mensuels moyens englobant des observateurs militaires, les membres des contingents et les membres de la police civile, le versement moyen étant estimé à 40 000 dollars.

2. Personnel civila) Police civile

i) <u>Indemnité de subsistance (missions)</u>	338 300
---	---------

13. Des ressources sont prévues aux fins du versement d'une indemnité de subsistance (missions) à trois policiers civils, à New York, au cours de la phase de planification préalable au déploiement (13 200 dollars), et à 40 policiers civils, y compris les trois policiers précités, pour un montant correspondant à 3 303 jours-personne (325 100 dollars), dans la zone de la mission, conformément au plan de déploiement figurant à l'annexe V et sur la base des taux indiqués dans les paramètres budgétaires.

ii) <u>Frais de voyage</u>	51 600
--------------------------------------	--------

14. Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de voyage entre leur pays d'origine et New York de trois policiers civils au cours de la phase de planification préalable au déploiement, à raison de deux aller retour chacun (3 600 dollars), et les frais de voyage à l'occasion du déploiement de 40 policiers civils, aux taux indiqués dans les paramètres budgétaires (48 000 dollars).

iii) <u>Indemnité d'habillement et d'équipement</u>	1 800
---	-------

15. Un montant est prévu au titre de l'indemnité d'habillement de 40 policiers civils, au taux de 200 dollars par personne et par an.

b) Personnel international et personnel local

16. Les traitements versés au personnel international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les agents du Service de sécurité et les agents des services généraux. Pour calculer le montant des traitements des agents du Service mobile, on s'est servi des coûts standard utilisés pour les opérations hors Siège. Les traitements des agents locaux sont calculés sur la base du coût net et se fondent sur les barèmes des traitements locaux en vigueur dans la zone de la mission. On trouvera à l'annexe VIII A une ventilation détaillée des dépenses prévues.

i) <u>Traitements du personnel international</u>	465 700
--	---------

17. Le montant prévu correspond aux traitements de 51 fonctionnaires internationaux, à savoir 21 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 15 agents des services généraux (dont 2 de 1re classe), 11 agents du Service mobile et 4 agents du Service de sécurité.

ii) <u>Traitements du personnel local</u>	71 700
---	--------

18. Le montant prévu, qui correspond aux traitements de 33 agents locaux, a été calculé sur la base des barèmes des traitements locaux, aux taux indiqués dans les paramètres budgétaires.

iii) Consultants -

19. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires -

20. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel 243 900

21. Les dépenses communes de personnel sont calculées sur la base des coûts standard visés au paragraphe 16 ci-dessus et s'établissent comme indiqué à l'annexe VIII A (274 500 dollars), moins la moitié des frais de déploiement (30 600 dollars).

vi) Indemnité de subsistance (missions) 307 200

22. Le montant de l'indemnité de subsistance (missions) versée au personnel international a été calculé sur la base de 99 mois-personne, aux taux indiqués dans les paramètres budgétaires.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission 61 200

23. Les ressources prévues à ce titre, calculées sur la base des taux indiqués dans les paramètres budgétaires, sont destinées à financer les frais de voyage (aller simple), à l'occasion du déploiement de 51 fonctionnaires internationaux, y compris le transport des bagages dans les limites autorisées.

viii) Autres voyages autorisés 18 500

24. Le montant prévu à ce titre est destiné à financer d'autres voyages autorisés entre New York et la zone de la mission aux fins de réunions de liaison et de consultations. Ce montant a été calculé sur la base de 14 voyages aller retour entre New York et Port-au-Prince - 8 en décembre 1994 et 6 en janvier 1995 - à raison de 700 dollars en moyenne par voyage (9 800 dollars), et y compris une indemnité de subsistance de 124 dollars par jour pendant 5 jours à l'occasion de chaque voyage (8 700 dollars).

c) Agents contractuels internationaux -

25. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies -

26. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Personnel fourni par les gouvernements -

27. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Observateurs électoraux civils -

28. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux 171 200

29. Les ressources prévues sous cette rubrique doivent permettre de louer des bureaux pour la première équipe de 60 personnes pendant 2,4 mois (7 200 dollars) et l'équipe élargie de 500 personnes pendant 2 mois (134 000 dollars), ainsi qu'un atelier de réparation automobile pendant deux mois (30 000 dollars). Ces montants ont été établis sur la base des prix actuellement pratiqués en Haïti. Compte tenu des besoins en locaux de la force de 6 000 hommes, plus le personnel civil, qu'il est proposé d'envoyer en Haïti, il a été décidé de louer sans attendre, durant le mandat de l'équipe élargie, les bureaux nécessaires pour la force principale. Les frais de location au cours de la période considérée se répartissent de la façon suivante :

a) Locaux à usage de bureaux pour la période allant du 19 septembre au 30 novembre 1994 (7 200 dollars);

b) Quartier général de la Mission à Delmas 31 (20 000 dollars par mois) et à proximité de l'aéroport (30 000 dollars par mois), immeuble de la police civile (12 000 dollars par mois) et Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et de son personnel d'appui (5 000 dollars par mois), pendant deux mois (134 000 dollars);

c) Atelier central de réparation automobile au quartier général de la Mission (15 000 dollars par mois) pendant deux mois (30 000 dollars).

b) Aménagement et rénovation des locaux 8 200

30. Des ressources sont prévues pour réparer, rénover, mettre en état, entretenir et aménager les immeubles et installations connexes loués par la Mission à Port-au-Prince, afin qu'ils répondent à des normes de confort et d'hygiène minimum et soient adaptés aux besoins de l'équipe élargie de 500 personnes (installation de cloisons, rénovation de l'équipement électrique, par exemple). Ces travaux devraient être confiés à des entrepreneurs locaux. Les dépenses correspondantes sont évaluées à 5 % des frais de location pour la période allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995 (8 200 dollars).

c) Fournitures d'entretien 4 100

31. Les ressources nécessaires à ce titre sont estimées à 4 100 dollars.

d) Services d'entretien 4 100

32. Les ressources nécessaires à ce titre sont estimées à 4 100 dollars.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 12 400

33. Le coût des services en question est estimé à 1 000 dollars par mois pour la période allant du 19 septembre au 30 novembre 1994 (2 400 dollars) et à 5 000 dollars par mois pour la période allant du 1er décembre 1994 au 31 janvier 1995 (10 000 dollars).

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués —

34. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures —

35. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

5. Transports

a) Achat de véhicules 1 296 500

36. Le montant indiqué permettra d'acquérir 167 véhicules pour la première équipe de 500 personnes. Sur ce nombre, 141 véhicules proviendront d'autres missions en liquidation. Pour ces véhicules, seul un montant de 455 850 dollars devra être prévu pour le fret. Il faudra acquérir 26 nouveaux véhicules supplémentaires (840 650 dollars). On trouvera ci-après la ventilation des véhicules requis :

<u>Description</u>	<u>Nombre d'unités de véhicules</u>	<u>Coût unitaire</u> (En dollars É.-U.)	<u>Coût total</u>
Berline blindée	1	150 000	150 000
Jeep 4x4	120	20 500	2 460 000
Motocyclette	10	1 100	11 000
Autocar léger	10	19 000	190 000
Ambulance	3	40 000	120 000
Camion-citerne (carburant)	1	65 000	65 000
Camion-citerne (eau)	2	95 000	190 000
Camion de récupération	1	75 000	75 000
Camion pour la lutte anti-incendie	1	150 000	150 000
Camion-atelier	2	80 000	160 000
Élévateur à fourche léger	2	35 000	70 000
Élévateur à fourche moyen	1	75 000	75 000
Remorque (eau)	5	3 000	15 000
Remorque (carburant)	3	8 000	24 000
Remorque (pour le transport de marchandises ou de matériel)	5	3 000	15 000
Total partiel	167		3 770 000
Fret (15 %)			565 500
Total partiel			4 335 500

<u>Description</u>	<u>Nombre d'unités de véhicules</u>	<u>Coût unitaire</u> (En dollars É.-U.)	<u>Coût total</u>
Matériel provenant d'autres missions :			
Jeep 4x4	120	20 500	(2 460 000)
Motocyclette	10	1 100	(11 000)
Autocar léger	2	19 000	(38 000)
Ambulance	3	40 000	(120 000)
Camion-citerne (eau)	2	95 000	(190 000)
Camion de récupération	1	75 000	(75 000)
Élévateur à fourche léger	2	35 000	(70 000)
Élévateur à fourche moyen	1	75 000	(75 000)
Total partiel	141		(3 039 000)
TOTAL	26		1 296 500

b) Location de véhicules -

37. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Matériel d'atelier 15 000

38. Le montant indiqué représente le coût estimatif du matériel de l'atelier central.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 25 700

39. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base de 100 dollars par mois par véhicule pour les véhicules provenant d'anciennes missions, ceux-ci ayant déjà parcouru plus de 160 000 kilomètres. Elles sont établies sur la base de l'utilisation de 34 véhicules pour la période comprise entre le 19 septembre et le 31 décembre 1994 (11 600 dollars) et 141 véhicules pour la période comprise entre le 1er et le 31 janvier 1995 (14 100 dollars).

e) Carburants et lubrifiants 39 800

40. Le montant prévu servira à acheter du carburant diesel d'un coût moyen de 9,87 dollars par jour par véhicule pour 34 véhicules pendant 104 jours (34 900 dollars) et 141 véhicules pendant 31 jours (43 100 dollars). Le montant total de 78 000 dollars a été réduit de 50 % par un facteur extraroutier (39 000 dollars). Des ressources sont également prévues au titre du coût des lubrifiants, établi à 2 % du coût de carburant (800 dollars).

f) Assurance 8 600

41. Le montant indiqué représentant le coût de l'assurance-responsabilité civile souscrite par la Mission pour 141 véhicules, sur la base d'une prime annuelle de 400 dollars par véhicule. Les prévisions de dépenses sont établies

/...

sur la base de l'utilisation de 34 véhicules pendant 3,4 mois (3 900 dollars) et 141 véhicules pour un mois (4 700 dollars).

6. Opérations aériennes

42. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

7. Opérations navales

a) Location/affrètement -

43. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Achat de matériel 30 000

44. Le montant indiqué doit permettre d'acheter deux embarcations légères d'un coût de 15 000 dollars chacune. La plupart des routes du pays sont en très mauvais état et on ne peut accéder à certains villages, localités et îles que par bateau ou par hélicoptère. Avec le déploiement de la police civile et la préparation de ses opérations pour la phase II, les deux embarcations initiales seront nécessaires.

c) Carburant -

45. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions -

46. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Pièces de rechange et fournitures 800

47. Le montant prévu couvrira l'opération initiale du groupe préparatoire (60 personnes).

iii) Matériel d'atelier et d'essai -

48. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Communications par réseaux commerciaux 76 600

49. Le montant prévu couvrira les frais d'utilisation de cinq terminaux INMARSAT de type "M". Ces frais seront établis sur la base d'une utilisation estimative de 2,5 heures par jour par terminal, pour un coût de 6 660 dollars par terminal par mois, pendant deux mois (66 600 dollars). Un montant est également prévu pour couvrir les frais postaux, de valise, de télex et de télécopie, à raison de 5 000 dollars par mois (10 000 dollars).

b) Contrat relatif au réseau principal -

50. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau 402 500

51. Le montant prévu permettra d'acheter du mobilier de bureau (bureaux, fauteuils, chaises, etc.) pour 500 personnes, dont le coût est estimé à 700 dollars par personne (350 000 dollars), le fret représentant 15 % du prix d'achat (52 500 dollars).

b) Matériel de bureau 157 600

52. Le montant prévu permettra d'acheter du matériel de bureau pour le personnel civil international et la police civile :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
		(En dollars É.-U.)	
Photocopieuse à très grand débit	2	25 000	50 000
Photocopieuse à débit moyen	5	5 000	25 000
Petite déchiqueteuse	10	2 500	25 000
Diascope	2	500	1 000
Machine à écrire électrique	50	720	36 000
Total partiel			137 000
Fret (15 %)			20 600
TOTAL			157 600

c) Matériel informatique 1 129 600

53. Le montant indiqué permettra d'acheter du matériel informatique d'un coût total de 1 157 120 dollars, le fret représentant 15 % du prix d'achat (173 580 dollars), déduction faite du matériel transféré d'autres missions (201 100 dollars). Ce matériel est nécessaire pour aider le personnel civil international supplémentaire et la police civile. On trouvera ci-après des détails à ce sujet :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
		(En dollars É.-U.)	
Ordinateur de bureau	214	1 380	295 320
Ordinateur portatif	11	2 100	23 100
Imprimante à jet d'encre	20	350	7 000
Imprimante laser	50	1 500	75 000
Modem	8	850	6 800
Serveur et logiciel	5	45 000	225 000
Logiciel multiutilisateurs	8	10 000	80 000

/...

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (En dollars É.-U.)	<u>Coût total</u>
Logiciel monoutilisateur	38	1 500	57 000
Stabilisateur de puissance	214	200	42 800
Alimentation non interruptible, 600 VA	204	400	81 600
Alimentation non interruptible, super	4	500	2 000
Matériel d'essai	1	5 000	5 000
Matériel d'atelier	1	1 500	1 500
Éléments de connectivité	3	85 000	255 000
Total partiel			1 157 120
Fret (15 %)			173 580
Total partiel			1 330 700
Matériel transféré d'autres missions			
Ordinateur de bureau	100	1 380	(138 000)
Ordinateur portatif	11	2 100	(23 100)
UPS, 600 VA	100	400	(40 000)
Total partiel			(201 100)
TOTAL			1 129 600

d) Groupes électrogènes —

54. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique, des ressources étant prévues à ce titre dans les prévisions de dépenses figurant à l'annexe IV.

e) Matériel d'observation —

55. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Citernes à essence et débitmètres —

56. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

g) Matériel médical et dentaire —

57. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique car le personnel de l'équipe envoyée par avance sera traité à l'hôpital de campagne de la force multinationale.

h) Équipement des logements —

58. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

i) Matériel divers 12 000

59. Un montant est prévu pour l'achat de matériel divers non identifié sous d'autres rubriques.

j) Tentes 4 000

60. Le montant indiqué permettra d'acquérir huit tentes de quatre places, d'un coût unitaire de 500 dollars.

k) Matériel pour la défense des périmètres -

61. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

l) Matériel d'épuration d'eau -

62. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

m) Matériel de réfrigération -

63. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

n) Pièces de rechange, réparations et entretien 10 000

64. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût du matériel électrique qui sera utilisé dans le cadre de divers projets et de travaux d'entretien au quartier général de la Mission et de divers outils électriques qui seront utilisés par le personnel civil international, ainsi que de câbles et accessoires, panneaux de distribution et autres articles requis à cette fin.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes 2 200

65. Le montant prévu doit couvrir le coût des services de vérification externe des comptes pour la Mission.

ii) Services contractuels 14 100

66. Il faudra fournir les services suivants : assainissement et évacuation des déchets, production d'électricité, épuration et distribution d'eau, enlèvement des ordures, vidange des fosses septiques et autres services d'évacuation des eaux résiduaires. Ces services doivent être fournis par un entrepreneur commercial local, pour un coût estimatif de 1 700 dollars par mois pour la période comprise entre le 19 septembre et le 30 novembre 1994 (4 100 dollars) et de 5 000 dollars par mois pour la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 31 janvier 1995 (10 000 dollars).

iii) Services informatiques 4 300

67. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'installation du matériel informatique.

iv) Services de sécurité 10 000

68. Un montant est prévu au titre de services de sécurité locaux assurés 24 heures sur 24 pour les locaux des Nations Unies, à compter du 1er décembre 1994, pour un coût de 5 000 dollars par mois.

v) Services de traitement médicaux -

69. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique car il est prévu que le personnel médical de la force multinationale assurera tout traitement médical nécessaire. Toutefois, la MINUHA devra peut-être acheter certaines fournitures de base, pour lesquelles un montant est prévu.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements 1 000

70. Des ressources sont prévues pour des demandes d'indemnisation et règlement divers à raison de 500 dollars par mois pour la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 31 janvier 1995.

vii) Dépenses de représentation 1 000

71. Les ressources prévues ont été calculées sur la base de 500 dollars par mois, à compter du 1er décembre 1994.

viii) Autres services 2 000

72. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de divers services à raison de 1 000 dollars par mois pendant deux mois (1er décembre 1994 au 31 janvier 1995).

b) Fournitures diverses

i) Articles de papeterie et fournitures de bureau 20 800

73. Le montant prévu doit couvrir le coût d'articles de papeterie et fournitures de bureau, des travaux d'imprimerie effectués localement, des fournitures pour la reproduction de documents et le traitement des données, pour un montant de 6 400 dollars pour le stock initial, soit 1 000 dollars par mois pour la période comprise entre le 19 septembre et le 30 novembre (2 400 dollars) et 6 000 dollars par mois pour les deux mois commençant le 1er décembre 1994 (12 000 dollars).

ii) Fournitures médicales 6 000

74. Des ressources sont prévues pour l'achat de fournitures médicales, à raison de 10 dollars par personne et par mois (3 600 dollars) et de vaccins, à raison

de 18 dollars par personne (montant non renouvelable) pour 134 personnes dans la zone de la mission (2 400 dollars).

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 2 000

75. Les ressources prévues doivent permettre d'acheter des produits de nettoyage et autres fournitures sanitaires, à raison de 1 000 dollars par mois à compter du 1er décembre 1994.

iv) Abonnements 200

76. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'abonnement à des journaux et périodiques.

v) Fournitures électriques -

77. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Garnitures antiprojectiles pour véhicules -

78. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes 7 900

79. Le montant prévu doit permettre d'acheter des tenues des Nations Unies, y compris bérets bleu, insignes, brassards, casquettes et foulards pour un coût moyen de 35 dollars par personne pour 83 personnes (43 appartenant au personnel militaire et 40 à la police civile) (2 900 dollars). Des drapeaux et des insignes seront également achetés (2 800 dollars), ainsi que 11 uniformes pour les agents du Service mobile, à raison de 200 dollars par uniforme (2 200 dollars).

viii) Matériel pour la défense des périmètres -

80. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ix) Cartes d'état-major 1 800

81. Le montant prévu doit permettre d'acquérir 60 cartes coûtant 30 dollars pièce.

x) Intendance et magasins 1 000

82. Un montant de 500 dollars par mois est prévu à compter du 1er décembre 1994.

11. Fournitures et services liés aux élections -

83. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

12.	<u>Programmes d'information</u>	-
84.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
13.	<u>Programmes de formation</u>	-
85.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
14.	<u>Programmes de déminage</u>	-
86.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
15.	<u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	-
87.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
16.	<u>Fret aérien et de surface</u>	
	a) <u>Transport du matériel appartenant aux contingents</u>	-
88.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
	b) <u>Transport militaire aérien</u>	-
89.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
	c) <u>Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées)</u>	2 400
90.	Les frais d'expédition et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique seront couverts par les ressources prévues.	
17.	<u>Système intégré de gestion</u>	28 000
91.	Le montant indiqué correspond à la part proportionnelle de la Mission concernant le financement du Système intégré de gestion pour 1994-1995.	
18.	<u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	99 300
92.	Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage des membres du personnel civil dans la zone de la mission.	
19.	<u>Contributions du personnel</u>	195 400
93.	Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, et représente donc la retenue à laquelle sont soumis	

les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . (195 400)

94. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une part des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la MINUHA.

ANNEXE III

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février au 31 décembre 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses non renouvelables Du 1er février au 31 juillet 1995 (1)	Dépenses renouvelables Du 1er février au 31 juillet 1995 (2)	Dépenses non renouvelables Du 1er août au 31 décembre 1995 (3)	Dépenses totales (1)+(2)+(3)
1. Personnel militaire				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	59,8	—	59,8
Frais de voyage	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	0,4	—	0,4
Total partiel	—	60,2	—	60,2
b) <u>Contingents</u>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	—	30 341,3	30 997,7	61 339,0
Détente et loisirs	—	514,1	450,6	964,7
Rations	—	8 134,2	8 629,2	16 763,4
Indemnité journalière	—	1 102,5	1 175,0	2 277,5
Indemnité de subsistance (missions)	—	187,5	—	187,5
Déploiement, relève et rapatriement	1 485,8	9 000,0	—	10 485,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	2 055,4	2 100,0	4 155,4
Total partiel	1 485,8	51 335,0	43 352,5	96 173,3
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>				
Matériel appartenant aux contingents	—	9 375,3	10 416,7	19 792,0
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	1 086,7	1 150,0	2 236,7
Total partiel	—	10 462,0	11 566,7	22 028,7
Total, rubrique 1	1 485,8	61 857,2	54 919,2	118 262,2
2. Personnel civil				
a) <u>Police civile</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	11 583,4	11 556,8	23 140,2
Frais de voyage	672,0	—	—	672,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	71,2	75,0	146,2
Total partiel	672,0	11 654,6	11 631,8	23 958,4
b) <u>Personnel international et personnel local</u>				
Traitements du personnel international	—	5 191,5	4 683,3	9 874,8
Traitements du personnel local	—	1 273,6	1 300,0	2 573,6
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	—	3 744,3	2 493,0	6 237,3
Indemnité de subsistance (missions)	—	3 228,7	2 841,9	6 070,6
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	202,8	—	—	202,8
Autres voyages autorisés	—	113,9	—	113,9
Total partiel	202,8	13 552,0	11 318,2	25 073,0
c) <u>Personnel contractuel international</u>				
	—	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>				
	—	592,4	540,9	1 133,3
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>				
	—	—	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>				
	—	—	—	—
Total, rubrique 2	874,8	25 799,0	23 490,9	50 164,7

/ . . .

	Dépenses non renouvelables Du 1er février au 31 juillet 1995 (1)	Dépenses renouvelables Du 1er février au 31 juillet 1995 (2)	Dépenses non renouvelables Du 1er août au 31 décembre 1995 (3)	Dépenses totales (1)+(2)+(3)
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	—	1 722,0	1 610,0	3 332,0
Aménagement et rénovation des locaux	594,6	—	—	594,6
Fournitures d'entretien	—	34,9	40,3	75,2
Services d'entretien	—	34,9	40,3	75,2
Éclairage, chauffage, énergie et eau	—	927,9	1 006,5	1 934,4
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	9 096,2	—	—	9 096,2
Total, rubrique 3	9 690,8	2 719,7	2 697,1	15 107,6
4. Remise en état des infrastructures				
	2 000,0	—	—	2 000,0
5. Transports				
Achat de véhicules	5 745,1	—	—	5 745,1
Location de véhicules	—	—	—	—
Matériel d'atelier	450,0	—	—	450,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	836,5	920,3	1 756,8
Carburant et lubrifiants	—	2 527,4	2 795,2	5 322,6
Assurance	—	306,7	306,8	613,5
Total, rubrique 5	6 195,1	3 670,6	4 022,3	13 888,0
6. Opérations aériennes				
a) <u>Hélicoptères</u>				
Location/affrètement	—	7 799,4	8 666,0	16 465,4
Carburant et lubrifiants	—	773,1	897,0	1 670,1
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vols de réapprovisionnement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et assurance risques de guerre	—	—	—	—
Total partiel	—	8 572,5	9 563,0	18 135,5
b) <u>Avions</u>				
Location/affrètement	—	388,1	431,3	819,4
Carburant et lubrifiants	—	132,8	147,6	280,4
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et assurance risques de guerre	—	—	—	—
Total partiel	—	520,9	578,9	1 099,8
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>				
	—	—	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>				
	—	—	—	—
Total rubrique 6	—	9 093,4	10 141,9	19 235,3
7. Opérations navales				
Location/affrètement	—	991,2	708,0	1 699,2
Achat de matériel	60,0	—	—	60,0
Carburant	—	1 148,3	865,3	2 013,6
Total rubrique 7	60,0	2 139,5	1 573,3	3 772,8
8. Communications				
a) <u>Éléments complémentaires</u>				
Matériel de transmission	5 941,5	—	—	5 941,5
Pièces de rechange et fournitures	1 075,6	—	—	1 075,6

/ . . .

	Dépenses non renouvelables Du 1er février au 31 juillet 1995 (1)	Dépenses renouvelables Du 1er février au 31 juillet 1995 (2)	Dépenses non renouvelables Du 1er août au 31 décembre 1995 (3)	Dépenses totales (1)+(2)+(3)
Matériel d'atelier et d'essai	315,0	—	—	315,0
Communications par réseaux commerciaux	—	1 806,0	163,3	1 969,3
Total partiel	7 332,1	1 806,0	163,3	9 301,4
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	7 332,1	1 806,0	163,3	9 301,4
9. <u>Matériel divers</u>				
Mobilier de bureau	805,0	—	—	805,0
Matériel de bureau	355,5	—	—	355,5
Matériel informatique	809,2	—	—	809,2
Groupes électrogènes	1 361,6	—	—	1 361,6
Matériel d'observation	470,0	—	—	470,0
Citernes à essence et débitmètres	695,5	—	—	695,5
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	—	—	—	—
Matériel divers	3 210,0	—	—	3 210,0
Tentes	200,0	—	—	200,0
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	500,0	—	—	500,0
Matériel de réfrigération	391,2	—	—	391,2
Pièces de rechange, réparation et entretien	236,8	—	—	236,8
Total, rubrique 9	9 034,8	—	—	9 034,8
10. <u>Fournitures et services</u>				
a) <u>Services divers</u>				
Vérification des comptes	—	23,8	—	23,8
Services contractuels	400,0	7 207,5	8 000,0	15 607,5
Services informatiques	—	—	—	—
Services de sécurité	—	75,0	75,0	150,0
Services et traitements médicaux	—	44,4	37,0	81,4
Demandes d'indemnisation et règlements	—	15,5	15,0	30,5
Dépenses de représentation	—	6,0	5,0	11,0
Autres services divers	—	21,0	20,0	41,0
Total partiel	400,0	7 393,2	8 152,0	15 945,2
b) <u>Fournitures diverses</u>				
Papeterie et fournitures de bureau	—	56,0	50,0	106,0
Fournitures médicales	—	471,5	369,5	841,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	—	16,0	15,0	31,0
Abonnements	—	0,6	0,5	1,1
Fournitures électriques	—	—	—	—
Bâches antiprojectiles	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	624,6	—	—	624,6
Matériel pour la défense des périmètres	—	150,0	—	150,0
Cartes d'état-major	1,6	—	—	1,6
Intendance et magasins	—	125,5	125,0	250,5
Total partiel	626,2	819,6	560,0	2 005,8
Total, rubrique 10	1 026,2	8 212,8	8 712,0	17 951,0
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	268,9	31,1	—	300,0
13. <u>Programmes de formation</u>	—	970,0	—	970,0

/ . . .

	Dépenses non renouvelables Du 1er février au 31 juillet 1995 (1)	Dépenses renouvelables Du 1er février au 31 juillet 1995 (2)	Dépenses non renouvelables Du 1er août au 31 décembre 1995 (3)	Dépenses totales (1)+(2)+(3)
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	6 110,0	—	—	6 110,0
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—	39,3	32,7	72,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	—	979,3	1 151,9	2 131,2
19. <u>Contributions du personnel</u>	—	2 428,1	2 237,3	4 665,4
Total brut, rubriques 1 à 19	<u>44 078,5</u>	<u>119 746,0</u>	<u>109 141,9</u>	<u>272 966,4</u>
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	—	(2 428,1)	(2 237,3)	(4 665,4)
Total net, rubriques 1 à 20	<u>44 078,5</u>	<u>117 317,9</u>	<u>106 904,6</u>	<u>268 301,0</u>
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—	—
Total des ressources	44 078,5	117 317,9	106 904,6	268 301,0

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février au 31 décembre 1995 :
renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

Paramètres budgétaires	Nombre	Coût de l'aller simple ou coût unitaire	Taux horaire	Coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Période précédente	Augmentation/ (diminution)
<u>Indemnité journalière de subsistance</u>								
30 premiers jours				184,00			184	—
Au-delà de 30 jours				84,00			84	—
<u>Frais de voyage</u>								
Contingents		750					1 200	(450)
Police civile		1 200					1 200	—
Personnel civil		1 200					1 200	—
<u>Personnel militaire</u>								
Infanterie	3 779						19	3 779
Soutien logistique	2 221							2 202
<u>Rations</u>								
Rations				8,50			^a	
Eau en bouteille				0,90			^a	
<u>Personnel civil</u>								
Police civile	900						40	860
Personnel international	220						51	169
Personnel local	240						33	207
Volontaires des Nations Unies	29						—	29
<u>Location de locaux</u>								
Bureaux					67 000		67 000	—
Atelier					15 000		15 000	—
Entrepôts					30 000		—	30 000
Hébergement des contingents					135 000		—	135 000
Antennes de la police civile					75 000		—	75 000
<u>Véhicules</u>								
Civils	532						167	365
Militaires	1 400						—	1 400

Paramètres budgétaires	Nombre	Coût de l'aller simple ou coût unitaire	Taux horaire	Coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Période précédente	Augmentation/ (diminution)
<u>Pièces de rechange, réparations et entretien</u>								
Matériel civil provenant de missions terminées								
Matériel civil neuf				100			100 ^a	—
Matériel militaire				50			^a	
				100				
<u>Carburants et lubrifiants</u>								
Véhicules civils				9,87			9,87 ^a	—
Véhicules militaires				9,04				
<u>Assurance</u>								
Véhicules civils					400		400 ^a	—
Véhicules militaires					400			
<u>Hélicoptères</u>								
Huey	8						—	8
CH-47	4						—	4
<u>Location d'hélicoptère</u>								
Huey (par appareil)					112 500			^a
CH-47 (par appareil)					208 300			^a
<u>Carburant</u>								
Huey (par appareil)		164,00						^a
CH-47 (par appareil)		606,80						^a
<u>Avions</u>								
Fokker 27	1						—	1
<u>Location d'avions</u>								
Carburant					86 250		^a	
<u>Navires</u>								
Navires de petit tonnage	6							
Engins de débarquement	3							^a
1er février-31 mars (par engin)					70 800			
1er avril-31 décembre (par engin)	2				70 800		^a	
<u>Carburant</u>								
Navires de petit tonnage (par navire)					4 192		^a	
Engins de débarquement (par engin)					73 947		^a	

Paramètres budgétaires	Nombre	Coût de l'aller simple ou coût unitaire	Taux horaire	Coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Période précédente	Augmentation/ (diminution)
<u>Transmissions par satellite</u>								
Répéteur de satellite					13 333		—	13 333
Terminaux INMARSAT M					393 750		33 300	360 450
Sites de répéteur de satellite					11 667		—	11 667
Sites de répéteur pour téléphone cellulaire					29 300		—	29 300
<u>Communications par réseaux commerciaux</u>					5 000		5 000	—
<u>Services contractuels</u>					1 600 000		7 500	1 592 500
<u>Services de sécurité</u>					15 000		15 000	—
<u>Demandes d'indemnisation</u>								
<u>Dépenses de représentation</u>					1 000		500	500
<u>Services divers</u>					4 000		1 000	3 000
<u>Fournitures de bureau</u>					10 000		6 000	4 000
<u>Fournitures médicales</u>								
<u>Fournitures sanitaires et de nettoyage</u>					3 000		1 000	2 000
<u>Abonnements</u>					100		100	—
<u>Matériel pour la défense des périmètres</u>					25 000		—	25 000
<u>Intendance et magasins</u>					25 000		500	24 500

^a Non compris dans les prévisions de dépenses pour la période précédente.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnités de subsistance (missions) 59 800

1. Les ressources prévues sous cette rubrique doivent permettre de verser des indemnités de subsistance (missions) d'un montant correspondant à 672 jours-personne en février 1995, calculé sur la base du calendrier de déploiement figurant à l'annexe V et des taux indiqués dans les paramètres budgétaires. Les 24 observateurs militaires qui faisaient partie de la première équipe envoyée en Haïti dans le cadre de la phase I de la MINUHA seront intégrés au quartier général de la Mission en tant qu'officiers d'état-major, à compter du 1er mars 1995.

ii) Frais de voyage -

2. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique. Les observateurs militaires ont été envoyés en Haïti avec la première équipe.

iii) Indemnités d'habillement et d'équipement 400

3. Un montant est prévu aux fins du versement d'une indemnité d'habillement et d'équipement à 24 observateurs militaires, au taux de 200 dollars par an et par observateur.

b) Contingents

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard 61 339 000

4. Des ressources sont prévues pour rembourser aux gouvernements les dépenses encourues au titre des soldes et indemnités, au taux standard de 988 dollars par homme et par mois, tous grades confondus, pour un total de 59 363,3 mois-homme (58 650 900 dollars), plus un supplément de 291 dollars versé à un nombre limité de spécialistes représentant 10 % du personnel d'infanterie (1 087 100 dollars) et 25 % du personnel des unités de soutien logistique (1 601 000 dollars).

ii) Détente et loisirs 964 700

5. Des ressources sont prévues pour verser aux membres des contingents une indemnité de congés détente au taux de 10,50 dollars par jour pendant sept jours au maximum sur une durée de service de six mois (727 200 dollars). Des ressources sont également prévues au titre d'autres activités de sports et de loisirs, à raison de 4 dollars par personne et par mois (237 500 dollars).

iii) Rations 16 763 400

6. Des rations seront fournies aux 6 000 hommes, constituant les effectifs approuvés de la force, conformément aux normes approuvées en la matière. Il

faut aussi prévoir de l'eau en bouteille en raison des mauvaises conditions sanitaires.

7. Le coût estimatif des rations est calculé au taux de 8,50 dollars par personne et par jour pour 1 780 900 jours-personne (15 124 200 dollars). Le coût de l'eau en bouteille est calculé sur la base de 0,75 dollar par gallon et d'une consommation journalière moyenne de 1,2 gallon par personne (1 601 400 dollars). Des ressources sont également prévues pour constituer une réserve d'urgence propre à couvrir les besoins en eau potable de 6 000 personnes pendant sept jours (37 800 dollars).

iv) Indemnité journalière 2 277 500

8. Il est prévu de verser à tous les membres des contingents une indemnité journalière de 1,28 dollar par personne et par jour au titre des faux frais. Le montant indiqué a été calculé sur la base de 1 780 900 jours-personne, compte tenu du calendrier de déploiement figurant à l'annexe V.

v) Indemnité de subsistance (missions) 187 500

9. Il est prévu de verser une indemnité repas et logement à 100 membres des contingents – planificateurs militaires et personnel d'appui – sur la base des taux prévus de 124 dollars par jour au cours de la première période de 30 jours et de 84 dollars par la suite pendant le mois de février 1995. Il ne serait pas rentable pour l'Organisation de passer un marché pour la fourniture de logements et de rations à un si petit nombre de personnes, comme elle y est normalement tenue. Il est donc proposé de leur verser une indemnité repas et logement à un taux équivalent à celui qui est prévu pour le personnel civil au titre de l'indemnité de subsistance (missions) jusqu'à ce que l'Organisation ait conclu un marché pour le logement et l'approvisionnement en vivres de la force élargie de 6 000 hommes.

vi) Déploiement, relève et rapatriement 10 485 800

10. Un montant, calculé sur la base des taux indiqués dans les paramètres budgétaires, est prévu au titre du déploiement de 1 981 membres des contingents (1 485 800 dollars). Sur un nombre total de 6 000 militaires, 19 ont déjà été envoyés dans la zone de la mission avec la première équipe et 4 000 seront transférés de la force multinationale. Des ressources sont également prévues pour couvrir le coût de 6 000 voyages aller retour (9 millions de dollars) au moment de la relève des contingents, après six mois de service.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 4 155 400

11. Le montant inscrit sous cette rubrique correspond à l'amortissement de tous les articles personnels d'habillement, de paquetage et d'équipement remis aux membres des contingents. Il a été calculé sur la base de 56 363,3 mois-homme, aux taux standard indiqués dans les paramètres budgétaires.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Matériel appartenant aux contingents 19 792 000

12. Les ressources prévues sous cette rubrique doivent permettre de rembourser les gouvernements qui fournissent des contingents, au titre de l'utilisation des véhicules et du matériel qui leur appartiennent et qu'ils mettent à la disposition de leurs hommes à la demande de l'Organisation des Nations Unies. Le montant indiqué a été calculé sur la base d'un taux moyen de remboursement de 10 % par an, la valeur du matériel étant destinée à 50 millions de dollars par bataillon.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 2 236 700

13. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre de rembourser aux gouvernements les sommes versées par eux à titre d'indemnisation en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie survenus parmi les membres de leur contingent dans l'accomplissement de la Mission qui leur est confiée auprès de la MINUHA. Le montant annuel des dépenses à ce titre est calculé sur la base de 1 % des effectifs mensuels moyens englobant les observateurs militaires, les membres des contingents et les membres de la police civile, le versement moyen étant estimé à 40 000 dollars.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) 23 140 200

14. Un montant est prévu aux fins du versement d'une indemnité de subsistance (missions) à 900 policiers civils, sur la base du calendrier de déploiement figurant à l'annexe V et aux taux indiqués dans les paramètres budgétaires.

ii) Frais de voyage 672 000

15. Les ressources prévues à ce titre doivent permettre de financer les frais de voyage, y compris le transport des bagages dans les limites autorisées, à l'occasion du déploiement de 560 policiers civils (soit 900 policiers, moins les 40 déjà déployés au 31 janvier 1995 et les 300 qui seront transférés de la force multinationale). Le montant demandé a été calculé sur la base des taux indiqués dans les paramètres budgétaires.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 146 200

16. Un montant est prévu aux fins du versement d'une indemnité d'habillement à 900 policiers civils, à raison de 200 dollars par personne et par an.

b) Personnel international et personnel local

17. Le montant prévu sous cette rubrique a été calculé sur la base d'un effectif total de 220 fonctionnaires internationaux (81 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 41 agents du Service mobile, 90 agents des

services généraux, dont 2 de 1ère classe, et 8 agents du Service de sécurité), 240 agents locaux, y compris des traducteurs, et 29 Volontaires des Nations Unies, soit au total 489 postes, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe VI.

18. Les traitements du personnel international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, pour les agents du Service de sécurité et pour les agents des services généraux. On s'est servi des coûts standard appliqués aux opérations hors siège pour calculer les traitements des agents du Service mobile. En outre, les traitements des administrateurs ont été ajustés pour tenir compte du fait que 30 % des fonctionnaires de cette catégorie ont été expressément recrutés pour la mission et n'ont donc pas droit à l'indemnité de poste. Les traitements des agents locaux sont calculés sur la base du coût net et se fondent sur les barèmes des traitements locaux en vigueur dans la zone de la mission. On trouvera à l'annexe VIII.B une ventilation détaillée de ces coûts.

i) Traitements du personnel international 9 874 800

19. Le montant prévu, qui correspond aux traitements des 220 fonctionnaires internationaux, a été calculé de la manière décrite au paragraphe 18 ci-dessus, sur la base du calendrier de déploiement figurant à l'annexe V.B.

ii) Traitements du personnel local 2 573 600

20. Le montant prévu, qui correspond aux traitements des 240 agents locaux, a été calculé sur la base des barèmes locaux, comme indiqué au paragraphe 18, compte tenu du calendrier de déploiement figurant à l'annexe V.B.

iii) Consultants —

21. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires —

22. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel 6 237 300

23. Les dépenses communes de personnel au titre du personnel international (5 309 300 dollars) et du personnel local (1 029 400 dollars) sont calculées sur la base des barèmes standard visés au paragraphe 18 ci-dessus, déduction faite d'un montant correspondant à la moitié des frais de voyage au titre du déploiement de ce personnel (101 400 dollars).

vi) Indemnité de subsistance (missions) 6 070 600

24. Des ressources sont prévues aux fins du paiement d'une indemnité de subsistance (missions) à 220 fonctionnaires internationaux, sur la base de 69 480 jours-personne et aux taux indiqués dans les paramètres budgétaires.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission 202 800

25. Les ressources prévues, qui ont été calculées sur la base des taux indiqués dans les paramètres budgétaires, doivent permettre de couvrir les frais de voyage (aller simple), à l'occasion du déploiement de 169 fonctionnaires internationaux (220, moins les 51 déjà déployés au 31 janvier 1995) y compris le transport des effets personnels dans les limites autorisées.

viii) Autres voyages autorisés 113 900

26. Les ressources prévues à ce titre sont destinées à financer d'autres voyages autorisés entre New York et la zone de la mission, aux fins de réunions de liaison et de consultations. Le montant a été calculé sur la base de trois voyages par mois entre New York et la zone de la mission, à raison de 700 dollars en moyenne par voyage (23 100 dollars), y compris une indemnité de subsistance de 124 dollars par jour pendant cinq jours à l'occasion de chaque voyage (20 500 dollars) et de trois voyages par mois entre la zone de la mission et New York, à raison de 700 dollars en moyenne (23 100 dollars), y compris une indemnité de subsistance de 202 dollars par jour pendant cinq jours à l'occasion de chaque voyage (33 300 dollars). Un montant est également prévu pour financer deux voyages d'un coût moyen de 700 dollars chacun (1 400 dollars), qui doivent être effectués en février en vue de la mise en place du système d'achat "Reality", y compris une indemnité de subsistance de 124 dollars par jour pendant 15 jours (3 700 dollars), et deux autres voyages d'un coût moyen de 700 dollars chacun (1 400 dollars), qui doivent être effectués à des fins d'appui technique par l'équipe SunSystems/Progen, y compris une indemnité de subsistance de 124 dollars par jour pendant 30 jours (7 400 dollars).

c) Agents contractuels internationaux -

27. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies 1 133 300

28. Le montant prévu sous cette rubrique correspond aux dépenses relatives à 29 Volontaires des Nations Unies (1 044 400 dollars) et aux frais de mise en route du groupe des programmes et de l'appui administratif (88 900 dollars), au service des Volontaires.

e) Personnel fourni par les gouvernements -

29. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Observateurs électoraux civils -

30. Aucun montant n'est prévu sous rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux 3 332 000

31. Des ressources sont prévues au titre de la location de locaux destinés à abriter les bureaux du quartier général de la Mission, les bureaux de la police civile et d'autres membres de la Mission devant être déployés en dehors de Port-au-Prince, l'entrepôt central et les ateliers de réparation automobile, et au titre de la location des emplacements sur lesquels seront installés les camps des contingents. Les montants ont été établis sur la base des prix actuellement pratiqués en Haïti. Étant donné qu'il aurait été difficile de trouver des locaux en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la force de 6 000 hommes et des 1 389 civils (900 policiers civils, 220 fonctionnaires internationaux, 240 agents locaux et 29 Volontaires des Nations Unies), les locaux à usage de bureau dont on pensait avoir besoin ont été loués pendant le mandat de l'équipe élargie. Les frais de location à prévoir pour la phase II de l'opération se répartissent de la façon suivante :

a) Quartier général de la Mission à Delmas 31 (20 000 dollars par mois) et à proximité de l'aéroport (30 000 dollars par mois), immeuble de la police civile (12 000 dollars par mois) et Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et de son personnel d'appui (5 000 dollars par mois), pendant 11 mois (737 000 dollars);

b) Atelier central de réparation automobile au quartier général de la Mission (15 000 dollars par mois) pendant 11 mois (165 000 dollars);

c) Entrepôt central de Port-au-Prince, pour les besoins de la composante logistique de la force et les autres besoins du quartier général. D'après les normes de dotation établies, il faut prévoir au total une aire d'entreposage sûre de 1 000 mètres carrés permettant de conserver le matériel à l'abri de l'humidité, y compris les espaces nécessaires pour entreposer le matériel de génie et le matériel pour la défense des périmètres, 60 mètres carrés de chambre de congélation, 60 mètres carrés de chambre de réfrigération et 60 mètres carrés destinés au stockage des munitions et autre matériel de combat, à raison de 30 000 dollars par mois pendant 11 mois (330 000 dollars);

d) Location d'emplacements destinés au déploiement des contingents, y compris les états-majors, en 10 lieux différents pour un coût moyen de 3 500 dollars par site, pendant 10 mois (350 000 dollars). On suppose que le Gouvernement haïtien ne sera pas en mesure de mettre les locaux voulus à la disposition des contingents, à titre gracieux;

e) Location de logements et d'installations connexes à l'intention des officiers d'état-major du quartier général de la Mission déployés dans la zone de la mission dans le cadre des contingents constitués et ne touchant pas, de ce fait, d'indemnité de subsistance (missions). Il est prévu d'affecter au total 166 officiers d'état-major au quartier général de la Mission. Le montant prévu à ce titre correspond à 10 mois de location, à raison de 100 000 dollars par mois (1 million de dollars);

f) Location de bureaux pour les antennes de la police civile dans 15 lieux différents, à raison d'un montant estimatif de 5 000 dollars par mois et par antenne (750 000 dollars).

b) Aménagement et rénovation des locaux 594 600

32. Un montant est prévu pour réparer, rénover, mettre en état, entretenir et aménager les immeubles et installations connexes loués par la mission à Port-au-Prince, afin qu'ils répondent à des normes de confort et d'hygiène minimum et soient fonctionnels (installation de cloisons et rénovation de l'équipement électrique, par exemple). Les travaux seront effectués en partie par des entrepreneurs locaux et en partie par le personnel de la Mission (génie et autre). Les dépenses non renouvelables encourues à ce titre devraient s'élever à 286 200 dollars.

33. Un montant est également prévu pour l'achat de matériaux de construction de base devant servir à construire des voies d'accès pour les piétons et pour les véhicules, des aires de stationnement, des blocs sanitaires temporaires, des sols pour les tentes et des cantines. Les ressources nécessaires à ce titre sont évaluées à 308 400 dollars.

c) Fournitures d'entretien 75 200

34. Le montant prévu sous cette rubrique correspond à 2,5 % des frais de location pour la période considérée.

d) Services d'entretien 75 200

35. Le montant prévu sous cette rubrique correspond à 2,5 % des frais de location pour la période considérée.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 1 934 400

36. Les dépenses à ce titre sont estimées à 1 000 dollars par mois et par lieu d'implantation (326 000 dollars). On aura en outre besoin de 129 300 gallons de diesel par mois pour alimenter les groupes électrogènes, ce qui représentera une dépense de 169 300 dollars par mois. Les ressources nécessaires pour neuf mois et demi sont estimées à 1 608 400 dollars. Le diesel devrait être acheté à des entreprises privées.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués 9 096 200

37. Sous réserve des besoins opérationnels, environ 33 % des effectifs de chaque bataillon sont déployés au niveau des états-majors. On estime qu'il faut prévoir des bureaux pour un tiers du personnel d'infanterie à chaque lieu d'implantation. Un montant est prévu aux fins de l'installation de 120 modules à usage de bureaux qui permettront d'accueillir 416 personnes (11 % des 3 779 membres du personnel d'infanterie). Parmi les policiers civils, 70 devraient disposer d'un bureau au quartier général de la mission. Un montant est prévu pour la location de locaux destinés aux 830 autres policiers civils déployés en dehors du quartier général. Sur les 1 600 membres du personnel de soutien logistique, 20 % devraient être affectés au quartier général, et on

considère que sur les 1 280 restants, 11 % auront besoin de bureaux. Un montant est prévu pour l'installation de 100 modules de bureaux au quartier général de la mission, qui s'ajouteront aux deux immeubles loués. On devrait ainsi disposer de suffisamment d'espace pour tout le personnel du quartier général.

38. On aura besoin de modules de dortoirs à parois durcies pour améliorer les conditions d'hébergement de l'état-major des bataillons. Il faudra construire 600 modules de dortoirs pour loger 1 247 fantassins, soit environ 33 % du personnel d'infanterie, dont les effectifs totaux se montent à 3 779 personnes.

39. Un montant est prévu pour la construction de locaux et de bâtiments préfabriqués là où il n'y a pas d'immeubles à louer. On trouvera ci-après le détail des ressources nécessaires à ce titre :

<u>Description</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Coût unitaire (dollars)</u>	<u>Coût total (dollars)</u>
Modules de bureaux			
États-majors des bataillons	120	6 200	744 000
Police civile	100	6 200	620 000
Bases logistiques	60	6 200	372 000
Quartier général de la Mission	100	6 200	620 000
Modules de dortoirs			
Sanitaires	200	12 000	2 400 000
Cantines	40	125 000	5 000 000
Entrepôts	1	120 000	120 000
Total partiel			13 596 000
Fret (15 %)			2 039 400
Total partiel			15 635 400
Équipement provenant de missions terminées :			
Modules de dortoirs	(100)	6 200	(620 000)
Sanitaires	(200)	12 000	(2 400 000)
Cantines	(40)	125 000	(5 000 000)
Total partiel			7 615 400
Transport à l'intérieur du pays (5 %)			380 800
Travaux d'aménagement des sites	11	100 000	1 100 000
TOTAL			9 096 200

4. Remise en état des infrastructures 2 000 000

40. Le concept des opérations en matière de logistique comprend l'approvisionnement et le réapprovisionnement en eau potable, rations et autres articles/matériels nécessaires pour le maintien des opérations de la MINUHA, par la combinaison de véhicules de débarquement utilisés le long des côtes

/...

haïtiennes en conjonction avec les routes de desserte intérieures menant aux zones de déploiement. On peut accéder à la plupart de ces zones à l'aide d'engins de débarquement et ensuite par des sections mineures de routes intérieures. Ainsi, dans un premier temps, des réparations très importantes devraient être effectuées dans les zones portuaires ci-après, qui devraient ensuite être entretenues de manière continue, afin de permettre le déroulement des opérations d'approvisionnement à l'aide de véhicules de débarquement : Saint-Marc, Gonaïves, Port-de-Paix, Cap-Haïtien, Fort-Liberté, Jacmel, Les Cayes et Jérémie.

41. Certains travaux de rénovations mineures et un entretien continu devront également être effectués à Port-au-Prince. Des ressources seront nécessaires pour la réparation, la rénovation et les travaux d'entretien des zones portuaires susmentionnées et des routes de raccordement intérieures reliant le port aux zones de déploiement des camps adjacentes aux ports précités.

42. La seule zone de déploiement totalement enclavée est Hinche. Afin d'éviter une dépendance totale vis-à-vis des ravitaillements par avion, de très importants travaux de réfection doivent être effectués sur les routes reliant Port-au-Prince et Cap-Haïtien à cette localité, lesquelles sont en très mauvais état; il faudra notamment les élargir, les remettre en état et les entretenir en permanence, afin que les camions puissent circuler relativement facilement. Des travaux considérables devront être effectués, compte tenu de la longueur des routes et du terrain qu'elles traversent; il faudra notamment réparer les ponts coupés.

43. À l'exception d'une étroite bande côtière, la majeure partie de l'arrière-pays est assez montagneuse et le pays connaît souvent des pluies torrentielles. De ce fait, la réfection de sections de routes endommagées par les pluies, l'enlèvement des débris provenant des glissements de terrain et la réparation des ponts, des caniveaux et du système de drainage en mauvais état, afin de rétablir les principaux axes de ravitaillement, constitueront une tâche redoutable pour les officiers du génie de la Mission. Des ressources seront nécessaires pour les arrangements contractuels, les matériaux, ainsi que pour le déploiement et l'utilisation du matériel lourd.

44. Une partie des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures prévus portera sur les aspects suivants : élargissement et remise en état du système de drainage pour la route reliant Cap-Haïtien à Hinche (99 km); réparation et reconstruction partielle du pont du "Trou du Nord", sur la route Cap-Haïtien-Fort-Liberté; colmatage de 40 % des petites dépressions dans la chaussée et travaux de drainage mineurs sur la route Saint-Marc-Gonaïves (50 km); réfection de la route Port-au-Prince-Les Cayes, colmatage de 25 % des nids-de-poule dans la chaussée et travaux de drainage sur cette route (195 km); et colmatage des nids-de-poule sur la route Port-au-Prince-Jacmel et travaux de drainage mineurs sur cette route (85 km).

45. Il a été établi qu'il existait des sources d'eau douce non traitées à proximité de la plupart des zones de déploiement, à l'exception de Saint-Marc, Jérémie, Port-de-Paix et Fort-Liberté. Le forage de trous de sonde dans le cadre d'arrangements contractuels sur ces sites est sans doute la seule option viable et la plus économique pour leur approvisionnement en eau en grandes

quantités. Il faudra également acheter et installer du matériel par contrat afin de capter de l'eau douce des trous de sonde sur les sites susmentionnés.

46. Le personnel des services du génie définira des critères précis pour l'installation, la réparation et l'entretien des infrastructures susmentionnées.

5. Transports

47. Les prévisions de dépenses ci-après sont établies sur la base de l'utilisation de 532 véhicules des Nations Unies (167 véhicules déjà mis à la disposition de la première équipe (500 hommes) et 365 véhicules supplémentaires pour le déploiement de la phase II) et de 1 400 véhicules appartenant aux contingents.

a) Achat de véhicules 5 745 100

48. Le montant supplémentaire prévu sous cette rubrique porte sur l'acquisition de 365 véhicules, en plus des 167 véhicules déjà mis à la disposition de la première équipe. Sur ce nombre, 208 proviendront d'autres missions en liquidation. Pour ces véhicules, seul un montant devra être prévu pour le fret (661 500 dollars). Il faudra acquérir 157 nouveaux véhicules supplémentaires. Les détails concernant ces véhicules sont indiqués ci-après :

<u>Véhicules</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Berline (lourde)	4	20 000	80 000
Berline (moyenne)	5	17 000	85 000
Jeep 4 x 4	309	20 500	6 334 500
Autocar (lourd)	2	120 000	240 000
Fourgonnette de livraison	6	15 000	90 000
Camion			
Ambulance	2	40 000	80 000
Camion (léger)	10	50 000	500 000
Camion avec grue	2	60 000	120 000
Carburant	3	95 000	285 000
Camion de récupération (lourd)	3	75 000	225 000
Remorque (eau)	5	3 000	15 000
Remorque (carburant)	2	8 000	16 000
Remorque (transport de marchandise ou de matériel)	5	3 000	15 000
Élévateur à fourche (léger)	2	35 000	70 000
Élévateur à fourche (moyen)	1	75 000	75 000
Élévateur à fourche (lourd)	4	150 000	600 000
Total partiel	365		8 830 500

<u>Véhicules</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Fret (15 % du prix d'achat)			1 324 600
Total partiel			10 155 100
Véhicules transférés d'autres missions :			
Berline (moyenne)	(5)	17 000	(85 000)
Jeep 4 x 4	(200)	20 500	(4 100 000)
Camion de récupération	(3)	75 000	(225 000)
Total partiel	(208)		(4 410 000)
TOTAL	<u>157</u>		<u>5 745 100</u>

b) Location de véhicules -

49. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Matériel d'atelier 450 000

50. Un crédit est prévu pour l'acquisition de matériel à l'intention des cinq PC des bataillons d'infanterie et pour l'atelier principal au quartier général de la Mission, pour un coût de 75 000 dollars par site.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 1 756 800

51. Les dépenses d'entretien sont estimées à 100 dollars par mois pour 349 véhicules des Nations Unies provenant d'anciennes missions (363 100 dollars), 50 dollars par mois pour 183 véhicules récemment acquis par les Nations Unies (83 700 dollars) et 100 dollars par mois pour 1 400 véhicules appartenant aux contingents (1 260 000 dollars). Les coûts concernant les véhicules provenant d'anciennes missions sont élevés car ces véhicules ont déjà 160 000 kilomètres au moins au compteur.

e) Carburant et lubrifiants 5 322 600

52. Le montant indiqué représente la consommation de 532 véhicules des Nations Unies et 1 400 véhicules appartenant aux contingents, à raison de 6,904 gallons par jour et par véhicule, pour un coût de 9,87 dollars par jour pour le carburant diesel utilisé par les véhicules des Nations Unies (1 597 700 dollars) et 9,04 dollars pour l'essence utilisée par les véhicules appartenant aux contingents. Il correspond également au coût des lubrifiants qui a été établi à 2 % du coût du carburant (104 400 dollars).

f) Assurance 613 500

53. Le montant indiqué représente le coût de l'assurance responsabilité civile souscrite par la Mission à la fois pour les véhicules des Nations Unies (176 800 dollars) et les véhicules appartenant aux contingents (436 700 dollars), sur la base d'une prime annuelle de 400 dollars par véhicule.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

54. Des ressources sont prévues pour huit hélicoptères Huey (UH IN) et quatre hélicoptères Chinook (CH-47) fournis par les gouvernements. Les hélicoptères Huey seront utilisés pour des opérations de reconnaissance et d'évacuation sanitaire, le transport de personnalités, la fourniture d'un soutien pour le déploiement rapide de forces et le réapprovisionnement de la ville de Hinche qui, étant située à l'intérieur des terres, est inaccessible par mer; sinon le trajet durerait 10 heures et exigerait de conduire sur des routes impraticables. Les hélicoptères Chinook-47 (gros-porteurs) serviront au transport de matériel lourd jusqu'à Hinche, qui ne peut être transporté par les hélicoptères Huey. En outre, les Chinook serviront au déploiement rapide de la force en cas de violences ou d'agitation dans le pays. Cela est particulièrement important durant les deux premiers mois suivant la relève de la force multinationale par la MINUHA, compte tenu de l'instabilité potentielle de la situation.

i) Location/affrètement 16 465 400

55. On prévoit que les huit hélicoptères Huey voleront chacun 60 heures par mois, les frais de location s'élevant à 112 500 dollars par mois par hélicoptère. Pour la période comprise entre le 15 mars et le 31 décembre 1995, les coûts s'élèveront donc au total à 8 550 000 dollars.

56. On prévoit également que les quatre hélicoptères Chinook voleront chacun 40 heures par mois, le coût de la location étant de 208 300 dollars par hélicoptère par mois. Les dépenses de location pour la période comprise entre le 15 mars et le 31 décembre 1995 s'élèvent donc à 7 915 400 dollars.

ii) Carburant et lubrifiants 1 670 100

57. On estime que les huit hélicoptères Huey consommeront chacun 100 gallons de carburant par heure de vol, soit un total de 48 000 gallons par mois. Les prévisions de dépenses pour 9,5 mois (747 800 dollars) ont été établies sur la base de 1,64 dollar le gallon.

58. On prévoit que les quatre hélicoptères Chinook consommeront chacun 370 gallons de carburant par heure de vol, soit au total 59 200 gallons par mois. Le montant total du carburant pour 9,5 mois est estimé à 922 300 dollars, sur la base de 1,64 dollar le gallon.

- iii) Déploiement et retrait -
59. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique, les frais de location comprenant les dépenses relatives au déploiement et au retrait.
- iv) Vols de ravitaillement -
60. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- v) Peinture/préparation -
61. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique, car les frais y afférents sont compris dans les dépenses de location.
- vi) Assurance responsabilité et risques de guerre -
62. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique, car les frais y relatifs sont compris dans les dépenses de location.
- b) Avions
63. Un montant est prévu pour un Fokker F-27 fourni par un gouvernement, qui servira à transporter des troupes de Port-au-Prince à Cap-Haïtien, ainsi que pour le réapprovisionnement logistique de routine et les déplacements entre Haïti et le continent, si nécessaire.
- i) Location/affrètement 819 400
64. On prévoit que le Fokker F-27 volera 75 heures par mois pour un coût de location mensuel de 86 250 dollars. Les dépenses de location pour la période comprise entre le 15 mars et le 31 décembre 1995 se chiffrent donc à 819 400 dollars.
- ii) Carburant et lubrifiants 280 400
65. On estime que le Fokker F-27 consommera 240 gallons de carburant par heure de vol, soit au total 18 000 gallons par mois. Le coût estimatif du carburant pour 9,5 mois (280 400 dollars) a été établi sur la base de 1,64 dollars le gallon.
- iii) Déploiement/retrait -
66. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique, les frais y relatifs étant compris dans les dépenses de location.
- iv) Peinture/préparation -
67. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique, les dépenses à ce titre étant comprises dans les frais de location.

- v) Assurance responsabilité et risques de guerre -
68. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique, l'assurance étant incluse dans le coût de la location.
- c) Indemnité de subsistance des équipages -
69. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- d) Autres dépenses -
70. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
7. Opérations navales
- a) Location/affrètement 1 699 200
71. Un montant est également prévu pour la location d'engins de débarquement, au taux mensuel de 70 800 dollars par unité. Trois unités seront louées pour les deux premiers mois (424 800 dollars) et deux autres pour les neuf mois restants (1 274 400 dollars). La plupart des routes sont en très mauvais état et l'on ne peut accéder à certains villages, localités et îles que par bateau ou par hélicoptère. Les engins en question serviront à ravitailler les bataillons.
- b) Achat de matériel 60 000
72. Un montant est prévu pour l'achat de quatre embarcations légères supplémentaires, d'un coût de 15 000 dollars chacune (60 000 dollars), qui seront utilisées principalement par la police civile lors des patrouilles de routine entre les îles. La plupart des routes du pays sont en très mauvais état et on ne peut accéder à certains villages, localités et îles que par bateau ou par hélicoptère.
- c) Carburant 2 013 600
73. Les besoins en carburant sont estimés à 3 200 gallons par mois par embarcation, sur la base de 1,31 dollar le gallon, soit un coût total de 238 900 dollars pour six embarcations pendant 9,5 mois. Deux bateaux ont été fournis pendant la période précédente.
74. La consommation de carburant est estimée à 56 448 gallons par mois par engin de débarquement, sur la base de 1,31 dollar le gallon, représentant un coût total de 1 774 700 dollars pour trois unités pendant deux mois (443 700 dollars) et deux unités pendant neuf mois (1 331 000 dollars).

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmission 5 941 500

75. En raison du relief accidenté du pays, il faudra acquérir du matériel de liaison par satellite, étant donné le manque de fiabilité des systèmes en visibilité directe. La MINUHA utilise actuellement un système radio opérationnel UHF en mode bidirectionnel qui pourrait assurer une couverture partielle du pays. Toutefois, bien que le système téléphonique public fonctionne toujours et qu'il existe plusieurs lignes avec les capitales provinciales, l'état et la qualité de ces lignes ne sont pas fiables.

76. Compte tenu de la situation, il sera nécessaire de mettre en place un réseau de communications des Nations Unies, afin de répondre aux besoins croissants de la MINUHA en matière de transmissions. Le plan opérationnel exige que la Mission assure des communications voix-données fiables entre le PC des unités et le QG de la Mission. Le personnel des Nations Unies chargé des transmissions doit fournir tous les équipements et services nécessaires dans ce domaine, afin que le personnel de la Mission puisse s'acquitter efficacement de son mandat dans les délais impartis et de manière économique.

77. Le matériel statique de télécommunications par satellite constituera la structure de base du réseau. Le réseau comprendra quatre stations terriennes de 3,7 mètres, installées à l'état-major des bataillons d'infanterie, et une station centrale de 4,6 mètres à Port-au-Prince, pour le QG de la mission (personnels civil et militaire) et les différentes unités de la région. Il permettra d'établir des communications fiables entre le QG de la mission, le Siège à New York et l'état-major des bataillons d'infanterie. Le terminal INMARSAT portatif de type "M" permettra au personnel de la Mission d'établir des communications locales et internationales (télécopie, données et voix) pendant la mise en oeuvre du réseau de même que des liaisons à l'aide de matériel portatif de télécommunications par satellite, lorsqu'il sera déployé dans des zones dépourvues d'installations téléphoniques. Le matériel de commutation et de liaison devra permettre d'acheminer le trafic des divers circuits jusqu'à leurs utilisateurs finals (police civile et petites unités) dans la plupart des zones de déploiement. Le terminal fournira aux utilisateurs les services requis (télécopie, données et voix).

78. La MINUHA a besoin de matériel de transmissions mobile pour les liaisons radio/téléphoniques essentielles avec les divers éléments de la mission. Le réseau de transmissions mobile comprend un système de communications téléphonique cellulaire (à cellule unique) qui sera utilisé exclusivement dans la région de Port-au-Prince, afin de permettre aux responsables d'être en permanence en contact avec leurs unités et avec l'ONU, à New York. Le système de radiocommunications bidirectionnel classique permettra d'établir des communications mobiles par radio dans l'ensemble du pays.

79. Le montant prévu (5 941 500 dollars) permettra d'acheter le matériel de transmissions ci-après :

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
		(En dollars É.-U.)	
<u>Matériel de télécommunications par satellite</u>			
Station terrienne centrale (4,6 mètres)	1	200 000	200 000
Station terrienne satellite (3,7 mètres)	4	150 000	600 000
Terminal INMARSAT de type "M"	16	18 000	288 000
Total partiel			1 088 000
<u>Matériel téléphonique</u>			
Liaison téléphonique, 30 canaux	7	30 000	210 000
Liaison téléphonique, 8 canaux	14	25 000	350 000
Liaison téléphonique, 2 canaux	41	8 000	328 000
Répéteur, 2 canaux	14	16 000	224 000
Total partiel			1 112 000
<u>Matériel de commutation</u>			
Central, 200 lignes	3	80 000	240 000
Central, 150 lignes	6	50 000	300 000
Centre de commutation de messages en télécopie	2	54 000	108 000
Archives — messages par télécopieur	1	30 000	30 000
Total partiel			678 000
<u>Matériel — terminal</u>			
Télécopieur avec cryptographie — réseau mondial	2	10 000	20 000
Télécopieur avec cryptographie — réseau local	8	12 000	96 000
Téléphone avec cryptographie	2	9 000	18 000
Télécopieur — papier ordinaire	40	4 000	160 000
Télécopieur — papier thermosensible	10	1 000	10 000
Total partiel			304 000
<u>Système téléphone</u>			
Pile unique — 20 canaux	1	400 000	400 000
Portatif	20	1 000	20 000
Total partiel			420 000
<u>Système de radiocommunications bidirectionnelles classique</u>			
Répéteur	35	8 000	280 000
Fixe	34	1 200	40 800
Mobile	576	600	345 600
Portatif	972	500	486 000
Total partiel			1 152 400
<u>Matériel divers</u>			
Pylône radio, 150'	9	3 000	27 000
Panneaux solaires	580	700	406 000
Alimentation	207	100	20 700
Antenne	207	500	103 500
Protection du matériel	16	10 000	160 000

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
		(En dollars É.-U.)	
Alimentation non interruptible, 10 kVA	2	8 000	16 000
Alimentation non interruptible, 5 kVA	8	4 000	32 000
Total partiel			5 519 600
Fret (15 %)			827 900
Total			6 347 500
<u>À déduire :</u>			
Matériel provenant d'autres missions :			
Station terrestre (3,7 mètres)	1	150 000	(150 000)
Liaison téléphonique, 30 canaux	3	30 000	(90 000)
Pylône radio, 150'	2	3 000	(6 000)
Abri du matériel	16	10 000	(160 000)
Total partiel			406 000
TOTAL			5 941 500

ii) Pièces de rechange et fournitures 1 075 600

80. Le montant prévu correspond à l'entretien du matériel de transmissions des Nations Unies et du matériel appartenant aux contingents. On trouvera ci-après une ventilation des dépenses à prévoir à ce titre :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
		(En dollars É.-U.)	
<u>Matériel des Nations Unies</u>			
Pièces détachées (15 % du coût total du matériel)			82 800
<u>Fournitures pour les transmissions</u>			
Batterie (n'exigeant aucune maintenance)	608	100	60 800
Batterie, pile sèche (boîte de 100)	400	200	80 000
Câble téléphonique (cylindre)	20	100	2 000
Câble d'antenne (pieds)	2 000	10	20 000
Connecteurs d'antenne	500	20	10 000
Fournitures diverses pour entrepôt			20 000
Total partiel			192 800
<u>Matériel appartenant aux contingents</u>			
Pièces détachées (4,5 % du coût estimatif total du matériel)			450 000
Réparations (3,5 % du coût estimatif total du matériel)			350 000
Total partiel			800 000
TOTAL			1 075 600

/ . . .

iii) Matériel d'atelier et d'essai 315 000

81. Le montant indiqué correspond à l'acquisition de matériel d'essai et d'atelier requis pour l'installation et la maintenance des réseaux de communications statiques et mobiles. On trouvera ci-dessous le coût ventilé de ce matériel.

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
		(En dollars É.-U.)	
Analyseur de communications	5	13 000	65 000
Matériel d'essai-satellite	5	40 000	200 000
Outils divers	5	1 000	5 000
Divers matériels d'atelier	5	10 000	50 000
Total partiel			320 000
Fret (15 %)			48 000
Total partiel			368 000
<u>À déduire : matériel provenant d'autres missions :</u>			
Analyseur de communications	(1)	13 000	(13 000)
Matériel d'essai-satellite	(1)	40 000	(40 000)
Total partiel			(53 000)
TOTAL			315 000

iv) Communications par réseaux commerciaux 1 969 300

82. Le montant indiqué correspond au coût des communications commerciales, y compris les droits d'utilisation pour les terminaux satellites portatifs INMARSAT du type "M", qui permettront d'établir des communications pendant l'installation du réseau, après quoi ils serviront de système de secours. On trouvera ci-après une ventilation des coûts.

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
		(En dollars É.-U.)	
Terminal satellite commercial (INMARSAT, type "M"), droits estimés à environ 2,5 heures par jour par terminal	4	393 750	1 575 000
Location d'un répéteur de satellite	11	13 333	146 700
Droits d'installation par répéteur	35	1 000	35 000
Location du site du répéteur	11	11 667	128 300
Location d'un site de répéteur (téléphone cellulaire)	11	2 667	29 300
Droits à acquitter pour les communications commerciales pour trois sites du QG de la MINUHA	11	5 000	55 000
TOTAL			1 969 300

/ . . .

b) Contrat relatif au réseau principal —

83. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau 805 000

84. Le montant indiqué correspond à l'achat de mobilier de bureau (bureaux, fauteuils, étagères, etc.) pour 1 000 personnes, pour un coût estimatif de 700 dollars par personne (700 000 dollars), le fret représentant 15 % du prix d'achat (105 000 dollars). Un montant a été prévu pour les 500 personnes de la première équipe avant le 1er février 1995.

b) Matériel de bureau 355 500

85. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir du matériel de bureau pour le personnel civil international et la police civile. On trouvera ci-après une ventilation des dépenses à prévoir à ce titre :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
		(En dollars É.-U.)	
<u>Matériel de reproduction</u>			
Photocopieuse à débit très élevé	1	25 000	25 000
Photocopieuse à débit élevé	10	10 000	100 000
Photocopieuse à débit moyen	14	5 000	70 000
Photocopieuse à faible débit	1	2 000	2 000
<u>Matériel divers</u>			
Déchiquteuse de grande capacité	2	10 000	20 000
Déchiquteuse de capacité moyenne	6	4 000	24 000
Diascope	2	500	1 000
Rétroprojecteur	9	250	2 250
Lecteur de code à barres	7	1 000	7 000
Machine à écrire électrique	24	720	17 280
Machine à écrire manuelle	120	255	30 600
Autres matériels			10 000
Total partiel			309 130
Fret (15 %)			46 370
TOTAL			355 500

c) Matériel informatique 809 200

86. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir du matériel informatique supplémentaire pour l'opération, d'un coût total de 856 800 dollars, le fret représentant 15 % (128 500 dollars). Ce matériel est destiné au personnel

international civil supplémentaire et à la police civile. On trouvera ci-après la ventilation des dépenses à prévoir à ce titre :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
		(En dollars É.-U.)	
Ordinateur de bureau	71	1 380	97 980
Ordinateur portable	169	2 100	354 900
Imprimante à jet d'encre	77	350	26 950
Imprimante laser	12	1 500	18 000
Imprimante portable	95	400	38 000
Modem	2	850	1 700
Logiciel multi-utilisateurs	2	10 000	20 000
Logiciel mono-utilisateur	12	1 500	18 000
Stabilisateur de puissance	71	200	14 200
Alimentation non interruptible, 600 kVA	71	400	28 400
Alimentation non interruptible, super	1	500	500
Éléments de connectivité	1	85 000	85 000
Total partiel			703 630
Fret (15 %)			105 570
TOTAL			809 200

d) Groupes électrogènes 1 361 600

87. Le montant prévu permettra d'acheter des groupes électrogènes afin d'alimenter le QG de la Mission, le PC de la police civile, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, l'atelier central pour les véhicules au QG de la Mission et divers sites de la Mission. Comme le système d'alimentation en électricité est peu fiable et fonctionne par intermittence, il est indispensable de disposer de groupes électrogènes comme dispositifs de secours afin d'assurer une alimentation continue. Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses ci-après :

<u>Lieu</u>	<u>kVA</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
			(En dollars É.-U.)	
QG de la Mission	350	1	38 000	38 000
Aéroport	350	1	38 000	38 000
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	75	1	13 000	13 000
QG de la police civile	350	1	38 000	38 000
Atelier pour véhicules	75	1	13 000	13 000
Port-au-Prince	150	21	22 000	462 000
Les Cayes	150	1	22 000	22 000
Cap-Haïtien	150	4	22 000	88 000
Gonaïves	150	4	22 000	88 000
Camp de transit	100	3	18 000	54 000

/...

<u>Lieu</u>	<u>kVA</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
			(En dollars É.-U.)	
Hôpital	75	2	13 000	26 000
Jacmel	75	2	13 000	26 000
Hinche	75	2	13 000	26 000
Fort-Liberté	75	2	13 000	26 000
Port-de-paix	75	2	13 000	26 000
Hôpital-Cap-Haïtien	50	2	10 000	20 000
Hôpital-Les Cayes	50	2	10 000	20 000
Avants-postes de la police civile	15	20	8 000	160 000
Total partiel				1 184 000
Fret (15 %)				177 600
TOTAL				1 361 600

e) Matériel d'observation 470 000

88. Le montant prévu sera utilisé pour l'acquisition de 50 appareils de vision nocturne, d'un coût de 7 000 dollars chacun (350 000 dollars) et 480 paires de jumelles, d'un coût de 250 dollars chacune (120 000 dollars).

f) Réservoir d'essence et débitmètres 695 500

89. Le montant prévu doit permettre d'acheter 36 citernes gonflables et 18 pompes pour stocker tout le carburant dont la Mission aura besoin, d'un coût total de 604 770 dollars, le fret représentant 15 % (90 730 dollars). Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses ci-après :

Lieu	Citernes gonflables			Pompes			Total général	
	Capacité (gallon)	Quantité	Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total	Quantité	Coût unitaire (En dollars É.-U.)		Coût total
Port-au-Prince	50 000	9	24 675	222 075	5	5 400	27 000	249 075
Cap-Haïtien	50 000	5	24 675	123 375	3	5 400	16 200	139 575
Les Cayes	25 000	2	13 530	27 060	2	5 400	10 800	37 860
Gonaïves	25 000	2	13 530	27 060	2	5 400	10 800	37 860
Jérémie	5 000	3	6 000	18 000	1	5 400	5 400	23 400
Jacmel	5 000	3	6 000	18 000	1	5 400	5 400	23 400
Hinche	5 000	3	6 000	18 000	1	5 400	5 400	23 400
Saint-Marc	5 000	3	6 000	18 000	1	5 400	5 400	23 400
Fort-Liberté	5 000	3	6 000	18 000	1	5 400	5 400	23 400
Port-de-paix	5 000	3	6 000	18 000	1	5 400	5 400	23 400
Total partiel		36		57 570	18		97 200	604 770
Fret (15 %)								90 730
Total								695 500

g) Matériel médical et dentaire -

90. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

h) Équipement de logements -

91. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

i) Matériel divers 3 210 000

92. Le montant indiqué doit couvrir l'achat de matériel supplémentaire ne figurant pas sous d'autres rubriques : climatiseurs (25 000 dollars), appareils fumigènes pour la désinsectisation et la lutte contre les ennemis des cultures (75 000 dollars), matériel de prise de vues et machines permettant de plastifier les plaquettes d'identité (15 000 dollars), et matériel de sécurité, outils et dispositifs anti-émeutes (125 000 dollars), d'un coût total de 240 000 dollars.

93. Un autre montant est demandé au titre de cette rubrique pour l'acquisition de matériel de prévention des incendies. Si les principaux éléments du matériel lourd de lutte contre l'incendie (camions, etc.) doivent être transportés sur les lieux par des membres du génie militaire, conformément aux directives publiées à l'intention des pays fournissant des contingents, le matériel de prévention conformément aux normes de sécurité et aux codes d'incendie acceptés par la communauté internationale, doit être installé sur les lieux de travail, dans les logements et les cuisines, les salles de mess et les lieux de réunion. Ce matériel comprend de la mousse et du monoxyde de carbone pour les extincteurs, des détecteurs de fumée et des détecteurs de chaleur. On estime en moyenne à 100 dollars par personne (pour 7 389 personnes) le montant des dépenses à prévoir, soit au total 738 900 dollars.

94. Il faudra également acquérir du matériel lourd, d'un coût total d'environ 2,2 millions de dollars qui sera utilisé par l'entrepreneur commercial. Une fois acheté, ce matériel demeurera la propriété de l'ONU. Il est proposé de reprendre à la force multinationale le matériel nécessaire. Le matériel à acquérir comprend les éléments suivants : excavateur/chargeur, appareil de nettoyage-vapeur portatif, compresseur monté sur remorque, bulldozer, fumigateur d'insecticide installé sur remorque, élévateurs à fourche diesel, niveleuse, plate-forme de travail, ensemble de projecteurs, chargeur frontal, pompe pneumatique d'assèchement, tracteur à quatre roues motrices, remorque à fond plat, remorque à fond bas, camion à bascule, camion tracteur, camion de vidange, dépanneuse et camions de transport de marchandises.

j) Tentes 200 000

95. Le montant prévu permettra d'acheter 500 tentes de toile (4 m x 4 m) afin d'assurer un déploiement rapide sur les sites, de remplacer les unités endommagées et de remédier au problème de surpopulation dans certains des camps qui seront repris de la force multinationale. Il faudra donc prévoir un montant non renouvelable de 200 000 dollars, à raison de 400 dollars par tente.

k) Matériel pour la défense des périmètres -

96. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

l) Matériel d'épuration d'eau 500 000

97. Compte tenu de la nécessité de fournir en moyenne 80 litres d'eau chlorée filtrée par homme/jour et de la capacité de stockage de 120 litres par homme/jour pour les camps, et qu'on ne peut traiter 30 litres d'eau par personne/jour et stocker que 50 litres par personne/jour pour l'environnement de travail, le montant indiqué permettra de fournir et d'installer du matériel d'épuration d'eau dans les 10 sites relevant de la zone d'opérations de la MINUHA, pour un coût moyen de 50 000 dollars par site (500 000 dollars).

m) Matériel frigorifique 391 200

98. Le montant indiqué permettra d'acquérir 14 unités de réfrigération pour un coût de 24 300 dollars par unité (340 200 dollars), le fret représentant 15 % (51 000 dollars).

n) Pièces de rechange, réparations et entretien 236 800

99. Le montant indiqué doit couvrir le coût des pièces de rechange pour les groupes électrogènes, au taux de 20 % de leur coût total.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Services de vérification des comptes 23 800

100. Le montant indiqué correspond au coût des services externes de vérification des comptes.

ii) Services contractuels 15 607 500

101. Les dépenses prévues sont estimées à 7 500 dollars pour la période comprise entre le 1er février et le 15 mars 1995 et à 1 600 000 dollars par mois par la suite pour le déploiement complet des effectifs (6 000 hommes). Un montant est également prévu pour couvrir les frais de premier établissement (400 000 dollars).

102. Il faudra faire appel aux services d'un entrepreneur pour le soutien logistique. L'appui à la MINUHA est organisé sur une base géographique, les effectifs chargés de la logistique déployés dans le nord (secteurs I et II) opérant à partir de Cap-Haïtien ayant les besoins les plus importants. L'entrepreneur opérera dans le sud (secteurs III et IV), à partir de Port-au-Prince.

<u>Description des services</u>	<u>Coût mensuel</u> (En dollars É.-U.)
Gestion (traitement du personnel d'encadrement expatrié)	50 000
Services de restauration réservés au personnel	100 000
Entretien du matériel (main-d'oeuvre qualifiée)	300 000
Construction de routes et entretien	25 000
Construction de bâtiments et entretien (coûts de main-d'oeuvre relatifs à l'entretien des lignes électriques et des canalisations d'eau pour les bâtiments loués du quartier général et tous les autres bâtiments; des membres canadiens du génie effectueront des travaux de construction verticale mineurs)	50 000
Services dans les camps et au quartier général	
Main-d'oeuvre	230 000
Matériaux	20 000
Approvisionnement et entreposage	175 000
Main-d'oeuvre	25 000
Matériaux	
Transports (chauffeurs et personnel d'appui pour les opérations de transport)	250 000
Opérations terminales (air-mer) (main-d'oeuvre, matériaux mineurs)	200 000
Stockage de carburant et distribution (85 % dans le sud)	70 000
Matériaux	10 000
Production d'eau — stockage et distribution	
Main-d'oeuvre	75 000
Matériaux	10 000
Lutte contre l'incendie (main-d'oeuvre et matériel)	10 000
	<hr/>
TOTAL	<u><u>1 600 000</u></u>

iii) Services informatiques —

103. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Services de sécurité 150 000

104. Le montant indiqué permettra de financer les services de sécurité locaux 24 heures sur 24 dans les bâtiments des Nations Unies, pour un coût de 5 000 dollars par mois pour chacun des trois sites.

v) Services et traitements médicaux 81 400

105. Les soins médicaux dans des hôpitaux civils représentent 0,1 % des effectifs de la Mission, au taux de 1 000 dollars par mois.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements 30 500

106. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des demandes d'indemnités et règlements estimé à 500 dollars en février et à 3 000 dollars par mois par la suite.

vii) Dépenses de représentation 11 000

107. Un montant a été prévu sur la base de 1 000 dollars par mois.

viii) Autres services 41 000

108. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de divers services, y compris les frais bancaires et frais de justice, et le coût d'affranchissement du courrier du personnel militaire, à raison de 1 000 dollars en février et de 4 000 dollars par mois par la suite.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 106 000

109. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles de papeterie et fournitures de bureau, des travaux d'imprimerie effectués localement, des fournitures pour la reproduction des documents et le traitement des données, pour un coût de 6 000 dollars en février et de 10 000 dollars par mois par la suite.

ii) Fournitures médicales 841 000

110. Des ressources sont prévues pour l'achat de fournitures médicales, à raison de 10 dollars par personne et par mois (714 700 dollars). Un montant est également prévu pour l'achat de vaccins au coût à titre exceptionnel de 18 dollars par personne (126 300 dollars) pour 7 015 personnes (7 149 moins les 134 personnes faisant partie de la première équipe).

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 31 000

111. Le montant prévu doit permettre d'acquérir des fournitures sanitaires et de nettoyage à raison de 1 000 dollars en février 1995 et de 3 000 dollars par mois par la suite.

iv) Abonnements 1 100

112. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des abonnements à des journaux et périodiques.

v) <u>Fournitures électriques</u>	-
113. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
vi) <u>Garnitures anti-projectiles pour véhicules</u>	-
114. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
vii) <u>Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes</u>	624 600
115. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles réglementaires (bérets bleus, insignes, brassards, casquettes et foulards des Nations Unies) d'un coût moyen de 35 dollars par personne (238 600 dollars) pour 6 817 personnes (6 000 militaires et 900 membres de la police civile, non compris les 83 personnes faisant partie de la première équipe). Il faudra acheter des casques pour 3 000 personnes, à raison de 120 dollars chacun (360 000 dollars), ainsi que des drapeaux et des insignes (20 000 dollars), et 30 uniformes pour le personnel du Service mobile, à raison de 200 dollars l'uniforme (6 000 dollars).	
viii) <u>Matériel pour la défense des périmètres</u>	150 000
116. Le montant prévu sous cette rubrique correspond au coût de 8 750 rouleaux de fil de fer barbelé et fils à boudin (35 000 dollars), de gabions (12 000 dollars), de 6 000 piquets de fer pour la construction de clôtures (18 000 dollars), de tôle ondulée (12 000 dollars), de 175 000 sacs de sable (35 000 dollars), de bois d'oeuvre (30 000 dollars) et autres matériels nécessaires à la défense des périmètres (8 000 dollars).	
ix) <u>Cartes d'état-major</u>	1 600
117. Le montant prévu doit permettre d'acquérir 54 séries de cartes supplémentaires, d'un coût de 30 dollars chacune.	
x) <u>Intendance et magasins</u>	250 500
118. Le montant indiqué est destiné à couvrir le coût des fournitures et services ne figurant pas sous d'autres rubriques (gaz butane de cuisine, bouteilles de gaz, recharges d'oxygène et d'acétylène, recharges pour extincteurs et autres fournitures non durables) pour un coût de 500 dollars en février et de 25 000 dollars par mois par la suite.	
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	-
119. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
12. <u>Programmes d'information</u>	300 000
120. Le montant prévu doit permettre de mettre en oeuvre les programmes suivants : installation de matériel pour la salle de la presse (4 000 dollars), photocopieuse trois couleurs pour les travaux d'imprimerie internes (10 000 dollars), radiocassettes (2 000 dollars), matériel d'enregistrement	

audio/montage (25 000 dollars), enregistreurs de vidéocassettes (5 000 dollars), écrans de contrôle (5 000 dollars), matériel photographique (5 000 dollars), vidéocassettes (2 000 dollars), cassettes audio (2 000 dollars), fournitures photographiques et développement (6 000 dollars), fournitures diverses (5 000 dollars), rames de papier (6 900 dollars), service de presse international (4 000 dollars), service de presse national (2 000 dollars), journaux/revues internationaux (4 000 dollars), journaux et revues nationaux (1 000 dollars), matériel d'enseignement (40 000 dollars), affiches/bannières (25 000 dollars), brochures/prospectus/imprimés (25 000 dollars), dossiers destinés à la presse (20 000 dollars), programmes de télévision (25 000 dollars), programmes radiophoniques (25 000 dollars) et photographe (20 000 dollars), d'un coût total de 268 900 dollars.

121. La section de l'information produira des documentaires pour compléter le flux constant d'informations fiables sur les activités menées par la MINUHA. Il est proposé de produire deux documentaires radiophoniques, pour diffusion à échelle mondiale, dont l'un décrirait les activités de l'ONU à Haïti et son rôle futur, en concentrant l'attention sur la MINUHA, ses objectifs et son mandat et l'autre décrirait les événements marquants dans les activités de la Mission. Il y aurait également 52 productions hebdomadaires en créole d'un programme de 15 minutes relatant des faits connexes au Siège et dans le monde entier. Il est également prévu de réaliser un téléreportage sur la MINUHA pour CNN World Report et UN in Action. De plus, deux missions photographiques sont prévues pour la couverture des événements du milieu du trimestre et des élections.

122. Le montant total des dépenses prévues pour appuyer l'élément information se répartirait comme suit : deux documentaires radiophoniques (4 180 dollars), 52 programmes radiophoniques en créole (17 680 dollars), part des dépenses relatives au reportage télévisé (5 550 dollars) et deux missions photographiques (3 690 dollars).

13. Programmes de formation 970 000

123. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût d'un programme de formation de six jours (150 000 dollars), qui sera organisé avant la relève de la force multinationale par la MINUHA, à l'intention de 200 militaires et membres du personnel civil international de rang supérieur (140 militaires et divers personnels d'ONG, 44 agents internationaux et 16 civils), afin d'améliorer les compétences requises pour la planification et la coordination et de préparer les personnes concernées à l'exercice des responsabilités qu'elles assumeront dans la zone de la mission, en vue de l'exécution du mandat qui leur a été confié par le Conseil de sécurité. Le montant estimatif se répartit comme suit :

	<u>Dollars É.-U.</u>
<u>Dépenses de personnel</u>	
Services de deux consultants pour le programme	16 800
Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance de 24 fonctionnaires	40 700
Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance de 15 agents non gouvernementaux	32 700
Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance pour deux membres du personnel de coordination	15 000
	<hr/>
Total partiel	105 200
<u>Installations</u>	
Location de locaux (y compris éclairage, chauffage, énergie et eau)	19 900
<u>Frais de transport</u>	
Location de quatre autocars à raison de 521 dollars par autocar par jour	12 500
Fournitures diverses, y compris fournitures pour la formation	12 400
	<hr/>
TOTAL	<u>150 000</u>

124. Un autre programme sera mis en oeuvre afin de former une force initiale de 3 000 agents de police haïtiens qui sera répartie dans 10 bureaux régionaux. Le coût estimatif mensuel des fournitures est de 2 000 dollars par bureau (220 000 dollars) et le coût des uniformes, effets personnels et radios à 200 dollars par personne pour la période considérée (600 000 dollars).

14. Programmes de déminage —
125. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
15. Aide au désarmement et à la démobilisation —
126. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
16. Fret aérien et de surface
- a) Transport du matériel appartenant aux contingents 6 000 000
127. Le montant indiqué correspond au transport du matériel appartenant à des contingents jusqu'à la zone de la mission.
- b) Transport aérien militaire —
128. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées) 110 000

129. Le montant indiqué couvre les frais de transport et de dédouanement ne figurant pas sous d'autres rubriques.

17. Systeme intégré de gestion 72 000

130. Le montant indiqué correspond à la part proportionnelle de la Mission concernant le financement du SIG pour 1994-1995.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 2 131 200

131. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage des membres du personnel civil dans la zone de la mission.

19. Contributions du personnel 4 665 400

132. Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué sous la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel (4 665 400)

133. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, sera été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une part des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la MINUHA.

ANNEXE V

Déploiement du personnel

A. Période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995

Date du déploiement	1994					1995		Total			
	1er sept.	19 sept.	1er oct.	16 oct.	1er nov.	16 nov.	1er déc.		16 déc.		
<u>Composante militaire</u>											
Observateurs militaires	—	12	4	—	—	—	2	—	—	6	24
Soutien logistique	4	—	7	—	—	—	4	—	—	4	19
Infanterie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, personnel militaire	4	12	11	—	—	—	6	—	—	10	43
<u>Composante civile</u>											
Police civile	3	—	10	—	1	—	26	—	—	—	40
<u>Personnel international</u>											
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	2
P-5	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2	3
P-4	—	—	3	—	—	1	1	1	—	1	7
P-3	—	—	2	—	—	—	1	—	—	2	6
P-2/P-1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2
Agents du Service mobile	—	—	1	1	2	1	1	1	2	2	11
Agents des services généraux (1re classe)	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	2
Agents des services généraux (autres classes)	—	—	—	1	2	2	1	2	1	4	13
Agents du Service de sécurité	—	—	—	—	1	—	—	1	2	1	4
Total partiel	—	—	6	3	5	5	6	5	8	13	51
<u>Personnel local</u>											
Personnel local	—	—	—	—	—	—	29	4	—	—	33
<u>Volontaires des Nations Unies</u>											
Total, personnel civil	3	—	16	3	6	5	61	9	8	13	124
Total général	7	12	27	3	6	5	67	9	8	23	167

B. Période allant du 1er février au 31 décembre 1995

Date du déploiement	Effectifs au					Total
	31 janvier 1995	1er février	16 février	1er mars	16 mars	
<u>Composante militaire</u>						
Observateurs militaires	24	—	—	(24)	—	—
Soutien logistique	19	—	81	721	1 400	2 221
Infanterie	—	—	—	1 400	2 379	3 779
Total, personnel militaire	43	—	81	2 097	3 779	6 000
<u>Composante civile</u>						
Police civile	40	19	67	133	300	341
Personnel international						
Secrétaire général adjoint	1	—	—	—	—	1
Sous-Secrétaire général	—	1	—	1	—	2
D-2	—	—	—	—	—	—
D-1	2	—	—	2	—	4
P-5	3	3	—	3	—	12
P-4	7	6	—	7	—	20
P-3	6	7	—	12	—	37
P-2/P-1	2	—	—	3	—	5
Agents du Service mobile	11	25	—	5	—	41
Agents des services généraux (1re classe)	2	—	—	—	—	2
Agents des services généraux (autres classes)	13	24	—	30	—	88
Agents du Service de sécurité	4	—	—	4	—	8
Total partiel	51	66	—	67	—	220
Personnel local						
Volontaires des Nations Unies	33	33	—	40	—	240
Total, personnel civil	124	118	67	259	300	1 389
Total général	167	118	148	2 356	4 079	7 389

ANNEXE VI

Tableau d'effectifs proposé pour la période allant du 1er février au 31 décembre 1995

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et autres services				Total général	
	SGA	SSG	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total	Volontaires des Nations Unies		Persomnel local
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																
Représentant spécial du Secrétaire général	1	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	2	—	2	5
Représentant spécial adjoint	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	2	—	2	—	1	5
Assistant spécial du Représentant spécial du Secrétaire général	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	3
Conseiller pour les questions politiques	—	—	1	2	2	—	—	—	—	—	3	—	3	—	2	10
Conseiller pour les questions économiques et humanitaires	—	—	—	1	2	—	—	—	—	—	2	—	2	—	4	9
Groupe électoral	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—	2	—	2	—	2	7
Conseiller pour les questions juridiques	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	4
Fonctionnaire de l'information/porte-parole	—	—	—	1	1	3	—	—	—	—	2	—	2	—	3	10
Conseiller pour les questions de sécurité	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	3
Vérificateur des comptes résident	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	3
Total partiel	1	1	3	7	7	5	—	24	—	1	16	—	17	—	18	59
Bureau du commandant de la Force																
Commandant de la Force	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	2	5
Officiers d'état-major : militaire/de police	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	—	9	—	—	9
Soutien des contingents	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	90	90
Total partiel	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	11	—	92	104
Division de l'administration																
Bureau du Chef de l'administration																
Chef de l'administration	—	—	1	—	—	1	—	2	—	—	2	—	2	—	2	6
Adjoint au Chef de l'administration	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	3
Fonctionnaire d'administration principal	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	3
Liaison avec la MICIVH	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	—	1	3
Total partiel	—	—	1	1	1	2	—	5	—	—	5	—	5	—	5	15
Services administratifs																
Finances																
Chef de la section des finances	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2
Groupe de la comptabilité	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	1	—	1	—	2	5
Budget	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	1	—	1	—	2	5
Caissier	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	2	4
Palements	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—	3	—	3	—	2	7
Total partiel	—	—	—	1	2	4	—	7	—	—	8	—	8	—	8	23
Achats																
Chef des achats	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	1	3
Marchés et réclamations	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	1	—	1	—	2	5
Achats et traitement	—	—	—	—	1	1	1	3	2	—	2	—	4	—	2	9
Total partiel	—	—	—	1	2	2	1	6	2	—	4	—	6	—	5	17
Persomnel																

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agens des services généraux et autres services				Total général	
	SGA	SSG	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total	Volontaires des Nations Unies		Persomnel local
Chef du personnel	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2
Personnel international	—	—	—	—	—	1	1	2	—	1	1	—	2	—	2	6
Personnel local	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	2	—	2	5
Total partiel	—	—	—	1	—	2	1	4	—	1	4	—	5	—	4	13
Services d'appui intégrés																
Chef	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	1	—	1	—	—	3
Services généraux																
Chef de la section des services généraux	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2
Fournitures	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	—	2	2	2	7
Réception et inspection	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	2	—	4	—	3	8
Contrôle du matériel et inventaire	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	2	—	4	5	3	13
Archives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	2
Examen des réclamations/Comité de contrôle du matériel	—	—	—	—	—	1	—	1	3	—	1	—	4	—	2	7
Reproduction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	3
Enregistrement/courrier/vallise diplomatique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3	—	2	5
Total partiel	—	—	—	—	1	4	—	5	9	—	11	—	20	7	15	47
Logistique																
Chef de la section logistique	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	1	3
Centre de contrôle logistique	—	—	—	—	—	1	1	2	2	—	—	—	2	2	2	8
Gestion des contrats	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—	—	1	—	1	3
Total partiel	—	—	—	—	—	1	2	4	3	—	1	—	4	2	4	14
Contrôle des mouvements																
Chef de la section du contrôle des mouvements	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	1	3
Opérations aériennes	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	1	2	5
Centre du contrôle des mouvements	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	2	—	3
Voyages et trafic marchandises	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	1	—	3	—	—	4
Total partiel	—	—	—	—	—	1	3	4	2	—	3	—	5	3	3	15
Section des travaux techniques																
Ingénieur en chef	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	1	3
Entretien et réparations	—	—	—	—	—	2	—	2	1	—	2	—	3	—	18	23
Gestion des bâtiments	—	—	—	—	—	2	—	2	1	—	4	—	5	—	14	21
Gestion de la construction	—	—	—	—	—	3	—	3	—	—	2	—	2	—	8	13
Total partiel	—	—	—	—	—	1	7	8	2	—	9	—	11	—	41	60
Communications																
Chef de la section des communications	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2
Atelier/magasins radio	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—	—	—	7	3	5	15
Groupe électrogène	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	4	2	8
Centre de communications	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	2	—	7	1	4	12
Total partiel	—	—	—	—	—	—	—	1	14	—	3	—	17	8	11	37
Transports																

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et autres services					
	SGA	SSG	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total	Volontaires des Nations Unies	Persomnel local	Total général
Chef de la section des transports	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	1	3
Gestion et contrôle du parc automobile	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	6	9
Entretien du parc	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5	—	6	16
Fournitures/magasins de pièces de rechange	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	3	6
Total partiel	—	—	—	—	1	—	—	1	9	—	1	—	10	7	16	34
Systèmes intégrés de gestion																
Chef de la section des systèmes intégrés de gestion	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2
Installation/mise en service des systèmes	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	2	—	1	6
Formation aux systèmes	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	2	—	1	4
Total partiel	—	—	—	—	1	—	2	3	—	—	5	—	5	2	2	12
Sécurité																
Chef de la section de la sécurité	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	1	3
Agents de sécurité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	8	—	10	18
Total partiel	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	8	9	—	11	21
Total partiel	—	—	1	5	13	27	5	51	41	1	56	8	106	29	125	311
Bureaux régionaux (5)																
Administration régionale	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5	—	5	—	5	15
Total	1	2	4	12	20	37	5	81	41	2	88	8	139	29	240	489

ANNEXE VII

Titre fonctionnel de postes proposés dans la catégorie
des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur
et résumé des définitions d'emploi correspondantes

1. Représentant spécial du Secrétaire général : Secrétaire général adjoint

Nommé par le Secrétaire général, il relève de celui-ci et lui rend compte de ses activités. Le Représentant spécial du Secrétaire général remplit les fonctions de chef de mission, supervise et coordonne les activités de la Mission ainsi que les travaux d'autres organismes des Nations Unies dans la zone de la Mission. Le Représentant spécial supervise le commandant de la Force, le chef de l'administration et les chefs des autres services fonctionnels qui agissent en coopération et coordonnent leurs opérations. Le Représentant spécial consulte le commandant de la Force sur la conduite des opérations. C'est à lui qu'incombe en dernier recours la responsabilité des décisions en matière de sécurité et d'évacuation de même qu'en matière juridique et financière.

2. Représentant spécial adjoint : Sous-Secrétaire général

Remplace le Représentant spécial en l'absence de ce dernier, donne des conseils sur toutes les questions relatives à la réalisation des activités confiées à l'Organisation dans le cadre de la Mission; propose des stratégies politiques permettant à l'Organisation des Nations Unies d'arrêter les décisions et les plans de négociation voulus en vue des entretiens avec les parties concernées; coordonne les fonctions des organismes des Nations Unies participant à la Mission en ce qui concerne la stratégie politique et la planification opérationnelle, et supervise les activités des bureaux régionaux de la Mission.

3. Assistant spécial : D-1

Aide le Représentant spécial à s'acquitter de ses tâches, prend les dispositions nécessaires pour organiser le programme officiel du Représentant spécial et en faciliter l'exécution; apporte son concours à l'analyse et à l'évaluation des activités de la Mission, définit les tâches spéciales à entreprendre et en assure la coordination.

4. Conseiller pour les questions politiques : D-1

Tient le Représentant spécial informé des événements locaux, nationaux et régionaux. Rédige les documents ci-après ou en supervise la rédaction : communications, correspondance et tous autres documents établis par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, y compris les nombreux rapports et analyses politiques adressés régulièrement au Secrétaire général, au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et au Secrétaire général aux affaires politiques, ainsi que les rapports que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité; passe en revue les déclarations et communiqués de presse établis par le fonctionnaire de l'information et, en l'absence de ce dernier, en assume les responsabilités.

5. Conseiller pour les questions juridiques : P-5

Sous la direction générale du Représentant spécial du Secrétaire général et en consultation avec le Conseiller principal pour les questions politiques, donne des conseils sur les aspects juridiques et politiques des activités de la Mission, ses fonctions, son statut et ses relations avec le pays hôte et les autres organismes; conseille le Chef de l'administration et les chefs des différents services sur les aspects juridiques de leurs activités et leur apporte son assistance; prend contact avec les pouvoirs publics, les ministères, les autorités, les services de liaison et autres organismes du pays hôte et entreprend des négociations avec eux sur un grand nombre de problèmes relatifs à la Mission, participe aux travaux des divers conseils et comités de la mission en tant que membre permanent ou à titre exceptionnel et leur donne des conseils sur les politiques et règlements lorsqu'ils demandent des informations sur des questions administratives, financières ou juridiques ou s'occupent de telles questions.

6. Fonctionnaire de l'information : P-5

Fait fonction de conseiller du Représentant spécial du Secrétaire général et du commandant de la Force, notamment en ce qui concerne les relations extérieures avec les collectivités locales et les médias. Est chargé de tenir le Représentant spécial, le commandant de la Force et le Siège de l'ONU pleinement informés de la façon dont les médias rendent compte des activités de l'ONU et des événements politiques pertinents.

7. Porte-parole : P-4

Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, est le porte-parole officiel de la Mission dans tous ses rapports avec les médias locaux et internationaux (radio, presse et télévision) avec les autorités gouvernementales locales et avec tous les journalistes et correspondants en visite. Coordonne ces activités avec celles du porte-parole du Secrétaire général au Siège de l'ONU à New York.

8. Commandant de la Force : Sous-Secrétaire général

Est chargé de l'exécution du mandat assigné à la Mission en ce qui concerne toutes les opérations militaires et rend compte au Siège de l'ONU, par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général, de toutes les questions concernant les activités du personnel militaire de la Mission. Établit des relations de travail aussi étroites que possible avec le Représentant spécial du Secrétaire général et le Chef de l'administration qu'il tient pleinement informés de l'organisation, du déploiement et des opérations de la Force. Consulte le Représentant spécial du Secrétaire général avant de prendre toute décision ayant des incidences politiques ou concernant des questions de politique.

9. Chef de l'administration : D-1

Sous l'autorité générale du chef de la Mission et du Directeur de la Division de l'administration et du soutien logistique, est chargé de toutes les

fonctions administratives (y compris les fonctions financières et les fonctions relatives au personnel), de tous les services généraux et techniques relatifs aux activités de la Mission, et de l'appui administratif nécessaire à l'exécution efficace et économique des activités de fond de la Mission.

10. Chef de la Section des finances : P-5

Sous la supervision générale du chef de l'administration et par délégation de pouvoir du Contrôleur, approuve les paiements de la Mission et en tient les comptes; supervise toutes les activités du personnel des services financiers; coordonne et supervise l'établissement et la publication des prévisions de dépenses annuelles ainsi que des rapports semestriels sur l'exécution des budgets-programmes; veille à ce que toutes les dispositions du règlement financier, des règles de gestion financière et des instructions correspondantes soient intégralement appliquées; et accomplit d'autres tâches, selon que de besoin.

11. Chef de la Section des achats : P-5

Relève du chef de l'administration pour tout ce qui concerne les achats de biens et de services, sur le plan tant local que régional, dans les limites du mandat spécifiquement assigné à la Mission et le respect de toutes les dispositions du règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU ainsi que des directives correspondantes. Planifie et budgétise le programme d'achats en coordination avec la Section du soutien logistique de manière à garantir que la Force dispose en temps voulu des services appropriés (rations, matériel, magasins, fournitures et services contractuels divers), et veille à ce que les procédures requises soient suivies en ce qui concerne les spécifications, les appels d'offres, l'évaluation des offres et les négociations avec les entrepreneurs et les vendeurs.

12. Chef de la Section du personnel : P-5

Est chargé de la gestion d'ensemble du programme d'administration du personnel – planification, classification, relations avec le personnel, nominations, promotions, cessations de service, affectations, perfectionnement des voyages de l'ensemble du personnel.

13. Chef de la Section des services généraux : P-4

Sous la direction du chef de l'administration, gère les services administratifs requis par la Mission pour les bureaux (y compris l'entretien des enceintes), les logements (y compris les mess et cuisines), au quartier général et dans les bureaux régionaux; planifie, organise et surveille les services centraux d'enregistrement, les services du courrier, du contrôle des stocks et tous les services de reproduction.

14. Chef de la Section logistique : P-4

Gère les services de planification et de liaison entre les organismes militaires et civils de la zone de la Mission et est l'interlocuteur désigné pour résoudre les problèmes de logistique à l'échelle de la Mission.

15. Chef de la Section du contrôle des mouvements : P-4

Est responsable de l'administration d'ensemble des transports des personnels (rotation des contingents militaires) affectés à la Mission, tels qu'observateurs militaires, membres de la police civile et Volontaires des Nations Unies. Assume la responsabilité globale du contrôle de tous les avions et navires loués et affrétés par l'ONU pour transporter du personnel et du matériel à destination et en provenance de la zone de la Mission; établit les connaissements et tous les documents de douane et est chargé des expéditions.

16. Chef de la Section des travaux techniques : P-4

Est chargé de la gestion générale de tous les locaux du quartier général et des bureaux régionaux (notamment en ce qui concerne les arrangements contractuels, la gestion des équipements collectifs et celle des déchets). Gère également le nettoyage, l'entretien et la réparation des locaux de la Mission et du matériel et des équipements connexes (plomberie, électricité, etc.) ainsi que du mobilier, au quartier général et dans les bureaux régionaux.

17. Chef de la Section des communications : P-4

Est responsable de l'administration et de la gestion d'ensemble du réseau des communications de la Mission, y compris : liaisons radio, équipements satellite, matériel de cryptographie et téléphone dans la zone de la Mission ainsi qu'entre cette zone et le Siège à New York.

18. Chef de la Section des transports : P-4

Est chargé de contrôler les véhicules et de mettre les véhicules appropriés à la disposition des agents en poste sur le terrain; supervise les mécaniciens et les chauffeurs locaux.

19. Chef de la Section des systèmes intégrés de gestion : P-4

Est chargé de mettre en place et d'entretenir le réseau informatisé de la Mission et de mettre au point et d'adapter les logiciels nécessaires. Assure aussi, d'une manière générale, la formation des usagers, leur donne des conseils sur les logiciels d'application, et vérifie les performances des logiciels.

20. Chef de la Section de la sécurité : P-4

Assure la sécurité et la sûreté des locaux de la Mission, notamment la supervision des gardes.

ANNEXE VIII

Personnel civil et dépenses y afférentes

A. Période allant du 1er août au 31 janvier 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Mois/homme	Coûts standard annuels						Indemnités de subsistance (missions)
			Montant estimatif des dépenses totales		Dépenses communes de personnel		Contributions du personnel		
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
<u>Personnel international</u>									
Secrétaire général adjoint	1	0,5	122,6	52,7	52,3	5,1	2,2	2,2	2,5
Sous-secrétaire général	—	—	113,2	47,9	47,0	—	—	—	—
D-1	2	6,2	94,4	37,5	36,5	48,8	19,4	18,9	20,0
P-5	3	3,1	86,2	34,2	32,0	22,3	8,8	8,3	10,4
P-4	7	19,0	74,7	29,7	25,9	118,3	47,0	41,0	56,3
P-3	6	12,4	61,9	24,6	19,3	64,0	25,4	19,9	37,6
P-2/1	2	1,6	50,1	19,9	13,5	6,7	2,7	1,8	5,8
Agents du Service mobile	11	23,2	50,7	51,5	20,1	98,0	99,6	38,9	70,8
Agents des services généraux (1re classe)	2	3,1	48,6	19,3	20,6	12,6	5,0	5,3	10,2
Agents des services généraux (autres classes)	13	23,2	35,5	14,1	13,2	68,6	27,3	25,5	72,0
Agents du Service de sécurité	4	6,7	38,1	15,1	14,7	21,3	8,4	8,2	21,6
Total partiel	51	99,0	465,7	245,8	170,0	307,2			
Personnel local	33	66,2	13,0	5,2	4,6	71,7	28,7	25,4	—
Total	84	165,2	537,4	274,5	195,4	307,2			

B. Période allant du 1er février au 31 décembre 1995
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Mois/homme	Coûts standard annuels				Montant estimatif des dépenses totales			
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)
<u>Personnel international</u>										
Secrétaire général adjoint	1	11,0	127,7	54,7	53,4	117,1	50,1	49,0	35,1	
Sous-secrétaire général	2	21,3	117,8	49,8	48,0	209,1	88,4	85,2	70,2	
D-1	4	42,7	98,1	38,9	37,3	349,1	138,4	132,7	120,4	
P-5	12	124,9	89,7	35,6	32,8	933,6	370,5	341,4	325,5	
P-4	20	216,1	77,7	30,8	26,5	1 399,2	554,7	477,2	560,3	
P-3	37	377,1	64,4	25,6	19,7	2 023,8	804,5	619,1	987,6	
P-2/P-1	5	52,9	52,2	20,7	13,9	230,1	91,3	61,3	136,8	
Agents du Service mobile	41	451,8	51,1	51,9	20,6	1 923,9	1 954,0	775,6	1 174,5	
Agents des services généraux (1re classe)	2	22,3	50,6	20,1	21,7	94,0	37,4	40,3	56,1	
Agents des services généraux (autres classes)	88	910,4	36,9	14,6	14,0	2 799,5	1 107,7	1 062,1	2 384,3	
Agents du Service de sécurité	8	85,3	39,7	15,8	15,6	282,2	112,3	110,9	219,8	
Total partiel	220	2 315,8				10 361,6	5 309,3	3 754,8	6 070,6	
Réduction au titre de l'indemnité de poste ^a						(486,8)				
						9 874,8				
<u>Personnel local</u>										
Personnel local	240	2 375,6	13,0	5,2	4,6	2 573,6	1 029,4	910,6	—	
Total	460	4 691,4				12 448,4	6 338,7	4 665,4	6 070,6	
Volontaires des Nations Unies	29	280,0	44,76			1 044,4				

^a Représente l'ajustement apporté au montant estimatif des traitements pour tenir compte du fait que 30 % des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, recrutés spécifiquement aux fins de la Mission, n'ont pas droit à l'indemnité de poste.

ANNEXE IX

Répartition des véhicules

Description	Port-au-Prince	Cap-Haïtien	Total
Berline moyenne	5	—	5
Berline lourde	4	—	4
Berline blindée	1	—	1
Jeep 4 x 4	320	109	429
Motocyclette	10	—	10
Autocar léger	10	—	10
Autocar lourd	1	1	2
Camionnette (livraisons et panneaux)	6	—	6
Camion léger	7	3	10
Camion avec grue	1	1	2
Ambulance	5	—	5
Camion-citerne (carburant)	2	2	4
Camion-citerne (eau)	2	—	2
Camion de récupération	3	1	4
Camion de lutte contre l'incendie	1	—	1
Camion-atelier	2	—	2
Élévateur à fourche léger	3	1	4
Élévateur à fourche moyen	1	1	2
Élévateur à fourche lourd	3	1	4
Remorque (eau)	8	2	10
Remorque (carburant)	3	2	5
Remorque (marchandises)	8	2	10
Total	406	126	532

ANNEXE XI

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pendant la période
allant du 23 septembre 1993 au 28 février 1995

(En dollars des États-Unis)

	Montant brut	Montant net
A. État récapitulatif des ressources		
1. <u>Ressources</u>		
a) 23 septembre 1993-22 mars 1994 Crédit ouvert (résolution 48/246 de l'Assemblée générale)	1 383 000	1 364 000
b) 23 mars-30 juin 1994 Crédit ouvert (résolution 48/246 de l'Assemblée générale)	143 700	138 100
c) 1er juillet-31 décembre 1994 Autorisation d'engagement de dépenses (résolution 48/246 de l'Assemblée générale)	265 200	255 000
d) 19 septembre-18 décembre 1994 Autorisation d'engagement de dépenses (résolution 48/229 de l'Assemblée générale)	1 347 000	1 217 900
e) 1er décembre 1994-31 janvier 1995 Autorisation d'engagement de dépenses (résolution 48/229 de l'Assemblée générale)	5 788 600	5 653 800
f) 1er-28 février 1995 Autorisation d'engagement de dépenses (résolution 48/229 de l'Assemblée générale)	3 720 700	3 409 600
Total, rubrique 1	12 648 200	12 038 400
2. <u>Dépenses nettes de fonctionnement</u>		
a) 23 septembre 1993-31 juillet 1994 Dépenses	1 533 900	1 517 900
b) 1er août 1994-31 janvier 1995 Dépenses	5 902 500	5 707 100
c) 1er-18 février 1995 Dépenses	3 720 700	3 409 600
Total, rubrique 2	11 157 100	10 634 600
Total, 1 - 2	1 491 100	1 403 800
3. <u>Montants portés au crédit des États Membres</u>		
4. <u>Solde inutilisé</u>		
	1 491 100	1 403 800
B. Situation de trésorerie		
1. <u>Recettes</u>		
a) Quotes-parts : montants reçus (par. 15)	1 582 817	1 582 817
b) Contributions volontaires en nature	—	—
c) Contributions volontaires en espèces	—	—
d) Intérêts	830	830
e) Recettes accessoires	81	81
Total, rubrique 1	1 583 728	1 583 728
2. <u>À déduire : dépenses nettes de fonctionnement</u>		
a) 23 septembre 1993-31 juillet 1994	1 533 900	1 517 900
b) 1er août 1994-31 janvier 1995	5 902 500	5 707 100
c) 1er-28 février 1995	3 720 700	3 409 600
Total, rubrique 2	11 157 100	10 634 600
3. <u>Déficit prévu</u>		
	(9 573 372)	(9 050 872)

